



UN LIBRARY
Assemblée générale

PROVISOIRE

A/42/PV.78
3 décembre 1987

FRANCAIS

Quarante-deuxième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 78e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 23 novembre 1987, à 10 heures

Président : M. FLORIN (République démocratique allemande)

Question de Palestine [38] :

- a) Rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien
- b) Rapport du Secrétaire général
- c) Projets de résolution

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 h 25.

POINT 38 DE L'ORDRE DU JOUR

QUESTION DE PALESTINE

- a) RAPPORT DU COMITE POUR L'EXERCICE DES DROITS INALIENABLES DU PEUPLE PALESTINIEN (A/42/35)
- b) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/42/277)
- c) PROJETS DE RESOLUTION (A/42/L.33 à A/42/L.35)

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je propose de clore aujourd'hui à 17 heures la liste des orateurs qui souhaitent intervenir dans le débat. Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte cette proposition?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Par conséquent, je demande aux représentants qui souhaitent prendre part à ce débat de s'inscrire dès que possible.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Massamba Sarré, du Sénégal, en sa qualité de président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

M. SARRÉ (Sénégal), Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien : Au cours du débat général à la présente session, toutes les délégations qui y ont pris part n'ont pas manqué de soulever la question de Palestine et la nécessité de lui trouver une solution globale, juste et durable. Il est remarquable de constater également que la passion et la subjectivité auxquelles nous étions habitués ont cédé la place à la raison et à l'objectivité.

Cette nouvelle approche de la question devrait nous reconforter et nous inciter à nous attacher désormais à traduire en actes concrets le dénominateur commun sur lequel nous sommes presque tous d'accord, à savoir l'organisation d'une conférence internationale pour la paix au Moyen-Orient. Le Secrétaire général de notre organisation, dans son rapport publié sous la cote A/42/714, nous y invite.

"... la communauté internationale semble généralement convenir que la convocation d'une telle conférence sous les auspices des Nations Unies, offre les meilleures chances de négocier avec succès un règlement global du conflit israélo-arabe. De plus, ma décision de faire un effort particulier cette année-ci a reçu l'appui des dirigeants de toutes les parties au conflit. Ces deux facteurs - appui de la communauté internationale et soutien des parties -

M. Sarré

ont constitué une base importante pour les diverses séries de consultations qui ont déjà eu lieu et ils seront sans nul doute d'une importance cruciale pour de futurs progrès..." (A/42/714, par. 32)

... Je suis encouragé de constater que le climat politique s'est amélioré depuis l'an dernier, comme le prouvent à la fois la fréquence et le niveau des contacts entre les membres permanents du Conseil de sécurité, ainsi qu'entre ceux-ci et les parties. Je suis encouragé aussi par le fait que l'idée d'une conférence internationale sous les auspices des Nations Unies a retenu l'attention prioritaire des parties arabes au conflit et a fait l'objet d'un vif débat en Israël. Ces tendances positives, ainsi que le consensus international croissant en faveur de la convocation rapide d'une conférence, nous font l'obligation de consolider les fondations déjà mises en place et de pousser plus avant." (Ibid., par. 34)

Sur la base des considérations que voilà et qui sont l'aboutissement d'un long processus d'approche, et nous basant sur les principes et objectifs de notre charte, rien ne devrait plus empêcher d'atteindre enfin notre objectif, à savoir l'instauration de la paix au Moyen-Orient par le rétablissement des droits inaliénables du peuple palestinien, notamment son droit à l'autodétermination et son droit à l'indépendance. Ceux qui pourraient soulever comme question préalable le droit à l'existence de tous les Etats de la région, je les renvoie au paragraphe 3, alinéa f) de la Déclaration de Genève de 1983 qui dispose :

"le droit à l'existence de tous les Etats de la région, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues dans la justice et la sécurité pour tous."

Ces remarques étant faites, il me revient encore l'honneur, au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, de prendre la parole devant cette assemblée pour rendre compte des travaux du Comité durant l'année écoulée en exécution du mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale, et de présenter à l'Assemblée une évaluation de la situation actuelle en ce qui concerne notre action en faveur d'un règlement de la question de Palestine.

L'année 1987 a marqué l'anniversaire de plusieurs événements significatifs dans l'histoire du peuple palestinien, alors que nous continuons à suivre l'évolution de la situation dans la région et à organiser des activités propres à mobiliser l'opinion internationale à tous les niveaux pour appuyer les recommandations des Nations Unies en vue d'un règlement global, juste et durable de la question de Palestine.

Ces événements, c'est d'abord la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, qui aura lieu la semaine prochaine et qui correspondra exactement au quarantième anniversaire de l'adoption de la résolution 181 (II) par laquelle l'Assemblée générale s'est prononcée sur le partage de la Palestine en deux Etats. Comme nous le savons tous, un seulement de ces Etats, celui d'Israël, a vu le jour, et la création de l'autre, c'est-à-dire l'Etat palestinien, reste à réaliser. Les incompréhensions et les malentendus auxquels nous assistons depuis bientôt 40 ans ont jusqu'ici empêché d'exécuter l'autre volet de cette résolution.

Deuxièmement, en juin dernier, nous avons célébré le vingtième anniversaire de la guerre de 1967 au Moyen-Orient, qui a abouti à l'occupation par Israël de la Rive occidentale, y compris le secteur oriental de Jérusalem, et à celle de Gaza,

M. Sarré

et au déni au peuple palestinien de son droit à l'autodétermination. Dans un communiqué de presse publié à cette occasion, j'ai lancé, au nom du Comité, un appel à la communauté internationale pour qu'elle redouble d'efforts en faveur d'un règlement global, juste et durable de la question palestinienne, qui est la cause fondamentale du conflit arabo-israélien au Moyen-Orient.

La célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien donnera l'occasion aux gouvernements, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales, de renouveler leur engagement d'intensifier leurs efforts en vue de réaliser les buts que notre organisation n'a pas encore atteints. Il est clair que l'injustice et les souffrances infligées au peuple palestinien n'ont que trop duré. L'absence de progrès tangibles vers un règlement négocié ne doit pas être considéré comme une résignation ou l'acceptation du fait accompli.

C'est dans cet esprit que le Comité a, au cours de cette année, accordé la priorité absolue à la convocation à la date la plus rapprochée possible de la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient sous les auspices des Nations Unies, et ce conformément aux principes directeurs énoncés par l'Assemblée générale dans la résolution 38/58 C du 13 décembre 1983. Le Comité a la ferme conviction que cette conférence est la voie la plus appropriée et la plus opportune pour un règlement juste et durable de la question de Palestine. Il a été convaincu dans cette opinion par les événements intervenus durant l'année et par le consensus écrasant en faveur de la conférence apparu à l'occasion des diverses activités organisées sous ses auspices.

Comme les années précédentes, nous avons parrainé trois séminaires régionaux intergouvernementaux. L'un s'est tenu à New Delhi, grâce à l'obligeance du Gouvernement Indien; un autre a eu lieu à New York pour la région d'Amérique du Nord, et le troisième est présentement en cours de préparation et doit se tenir le mois prochain à La Havane à l'aimable invitation du Gouvernement de Cuba, vice-président de notre Comité. Le programme de colloques et réunions à l'intention des organisations non gouvernementales s'est poursuivi également. C'est ainsi que des colloques régionaux ont eu lieu à New Delhi et à New York, et une réunion internationale s'est tenue à Genève à laquelle nous avons eu l'honneur d'entendre une allocution responsable et positive du Président Arafat. Notre rapporteur, l'Ambassadeur de Malte, donnera des renseignements plus détaillés sur ces diverses activités quand il présentera le rapport du Comité. Je dirai

simplement que notre comité continue d'insister pour que la convocation de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient soit le premier objectif de l'action internationale.

Notre comité s'est senti encouragé par l'intérêt que manifestent certaines organisations influentes, personnalités politiques et faiseurs d'opinions éminents, dont un bon nombre d'Israël et de la communauté juive d'Amérique du Nord, en règlement de la question de Palestine. Les rencontres de journalistes organisées par le Département de l'information ont continué à fournir aux médias l'information nécessaire sur les données du problème et sur les recommandations de notre comité. Il est heureux de constater que le mouvement s'amplifie et que l'opinion publique se mobilise en faveur d'un règlement négocié, conformément aux recommandations de notre comité. Fort de cette expérience, le Comité entend intensifier davantage encore son action en faveur de la convocation de la Conférence internationale de la paix et en faire l'élément central de son programme de travail pour l'année à venir. A cet égard, le Comité compte sur l'entier appui renouvelé du Secrétaire général et du personnel dévoué de la Division des droits des Palestiniens et du Département de l'information qui ont déjà tant contribué à notre activité.

L'urgence d'un progrès concret vers un processus de paix est rendue plus évidente encore par la montée de la tension et de la violence dans les territoires occupés et par la destruction des camps palestiniens qui ont provoqué la perte de nombreuses vies innocentes. A plusieurs reprises durant cette année, j'ai, en ma qualité de président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, porté ces événements troublants à l'attention de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité en demandant que toutes les parties concernées fassent davantage preuve d'une volonté politique à même d'accélérer le processus de paix préconisé par les Nations Unies.

La situation actuelle d'instabilité et de dégradation permanente qui menace de dégénérer à tout moment en affrontement majeur ne fait que retarder ce processus.

Après 40 ans de guerre, il est temps, et grand temps, que nous nous engagions résolument vers la paix des braves. Cette paix, pour être durable, ne devra être exclusivement ni palestinienne, ni arabe, ni israélienne; elle devra être une paix israélo-arabe. Les armes ont prouvé leur inefficacité dans le règlement de tout conflit; l'histoire est là pour nous le rappeler à chaque instant. Dès lors, la seule issue objective qui s'offre à nous est l'application intégrale du plan de paix adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 38/58 C du 13 décembre 1983.

M. Sarré

Conforté par les événements de cette année, à savoir le désir d'un processus de paix négocié, notre comité s'adresse une fois de plus à toutes les parties concernées ou intéressées pour qu'elles s'élèvent au-dessus de certaines considérations et veuillent bien réévaluer la situation dans l'intérêt bien compris de tous les Etats et peuples de la région. Le règlement pacifique de ce conflit par la réalisation de la justice et de la sécurité pour tous sur la base de l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables est à la fois un devoir et une responsabilité pour les Nations Unies, qui apporteront ainsi une contribution majeure à l'instauration de la paix et de la stabilité dans toute la région.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je donne la parole au Rapporteur du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, S. E. M. Alexander Borg Olivier, de Malte, qui va présenter le rapport du Comité, A/42/35.

M. BORG OLIVIER (Malte), Rapporteur du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (interprétation de l'anglais) : En ma qualité de rapporteur, j'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien sur ses activités et ses travaux réalisés en 1987.

En 1987, le Comité a fait tout ce qui était en son pouvoir pour s'acquitter de son mandat sur la base des résolutions adoptées par l'Assemblée générale. Il a continué de suivre les faits nouveaux relatifs à la question de Palestine et d'encourager l'application des recommandations de l'Assemblée générale touchant l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Il a également continué d'accorder la priorité à la prompte convocation de la conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, conformément à la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale. Au chapitre premier de son rapport, le Comité fait brièvement le point de la situation pendant l'année à l'examen et fait état de la nécessité de nouveaux efforts de la part de tous les intéressés.

Les chapitres II et III du rapport exposent le mandat du Comité ainsi que l'organisation des travaux; leur teneur est donc d'ordre procédural.

Les mesures prises par le Comité au cours de cette année sont décrites au chapitre IV du rapport. A la sous-section 1 de la section A relative à l'examen de la situation, le Comité exprime son inquiétude croissante devant la dégradation continue de la situation dans les territoires occupés. Le Comité exprime également

M. Borg Olivie

sa préoccupation devant la poursuite de la politique israélienne de confiscation des terres appartenant aux Arabes dans les territoires occupés, l'expansion de ses colonies de peuplement et la poursuite de la politique dite de "la main de fer". Le Comité se déclare aussi gravement préoccupé par le fait que les autorités israéliennes ont continué de prendre des mesures d'ordre administratif, économique et autre pour contrôler encore plus étroitement les territoires arabes occupés, empêchant ainsi leur développement autonome. En même temps, le Comité note avec satisfaction que l'on est parvenu à un consensus sur un programme d'assistance destiné au peuple palestinien dans le cadre du système des Nations Unies, et que les efforts sont maintenant orientés vers son application.

On trouve, à la sous-section 2 de la section A, un résumé des communications adressées par le Président du Comité au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité, appelant leur attention sur des événements qui affectent les droits inaliénables du peuple palestinien et leur demandant instamment de prendre des mesures appropriées, conformément aux résolutions des Nations Unies. A maintes reprises, le Président a exprimé une vive inquiétude devant la persistance et l'intensification des attaques contre les camps de réfugiés palestiniens au Sud-Liban et devant un certain nombre d'incidents graves survenus dans les territoires occupés, tels que la fusillade à laquelle se sont livrées les troupes israéliennes contre des manifestants palestiniens, les arrestations, les déportations, la fermeture d'écoles et d'universités et l'imposition de couvre-feux dans plusieurs zones.

En outre, le Comité a suivi de près les activités du Conseil de sécurité en ce qui concerne les questions se rapportant à son mandat et il a participé aux délibérations du Conseil, selon que de besoin. Le Conseil de sécurité s'est réuni à la demande des membres du Mouvement des pays non alignés pour examiner la situation dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés par Israël, y compris Jérusalem. Le Conseil, dans sa résolution 592 (1986), a réaffirmé que la Convention de Genève du 12 août 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre était applicable aux territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés par Israël depuis 1967, y compris Jérusalem, et demandé à Israël de s'y conformer immédiatement et scrupuleusement. Le Conseil y a vivement déploré la mort et les blessures infligées à des étudiants sans défense et a demandé la libération de toutes les personnes détenues.

M. Borg Olivier

Comme je l'ai déjà dit, le Comité a continué d'accorder la plus grande priorité à la convocation, à une date rapprochée, d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, conformément à la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale. Les efforts qu'ils a déployés à cette fin sont relatés à la sous-section 3 de la section A de ce chapitre ainsi que dans les chapitres suivants. Le Comité n'a cessé de suivre de près et avec satisfaction les efforts que déploie le Secrétaire général dans ce sens.

Le Comité a participé, par l'intermédiaire de ses représentants, à 13 conférences et réunions internationales organisées par des organes des Nations Unies, des organisations intergouvernementales, le Conseil national de la Palestine et autres. Le Comité a pris note avec un vif intérêt de leurs résolutions et conclusions. Le Comité s'est vivement félicité de voir s'intensifier l'appui et le mouvement en faveur de ses recommandations, notamment de sa recommandation relative à la convocation de la conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. La liste complète de toutes ces réunions et des documents finals pertinents figure aux paragraphes 54 et 55 du rapport.

On trouve dans la section B un exposé des activités organisées par le Comité dans le cadre des efforts qu'il poursuit pour élargir ses contacts avec des organisations non gouvernementales et pour coopérer avec elles à faire mieux connaître les faits concernant la question de Palestine à l'opinion publique et à créer un climat plus favorable à l'application des recommandations du Comité. Deux colloques régionaux à l'intention des organisations non gouvernementales ont été organisés en Asie et en Amérique du Nord, et une réunion internationale des organisations non gouvernementales s'est tenue à Genève. Deux réunions préparatoires ont également eu lieu. Un nombre beaucoup plus grand que les années précédentes d'organisations non gouvernementales, y compris plusieurs venues des territoires occupés et même d'Israël, ont assisté aux réunions. En particulier, la Réunion internationale des organisations non gouvernementales, à laquelle le Comité a eu le plaisir d'accueillir le Président Arafat, a attiré la participation de 270 organisations non gouvernementales au total, nombre sans précédent. D'éminentes personnalités politiques ont également assisté à cette réunion, ce qui indique la préoccupation internationale croissante à l'égard de ce problème et l'appui croissant en faveur des recommandations du Comité.

Le Comité s'est également vivement félicité du fait que, dans les diverses déclarations adoptées lors de ces réunions, les organisations non gouvernementales

avaient réaffirmé la nécessité et l'urgence de la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, conformément aux résolutions 38/58 C et 41/43 D de l'Assemblée générale, et s'étaient engagées à déployer de nouveaux efforts en vue de promouvoir cet objectif. A cet égard, le Comité s'est félicité également de l'engagement pris par les organisations non gouvernementales européennes d'oeuvrer pour que leurs gouvernements, notamment les pays membres de la Communauté européenne, appuient davantage la conférence.

On indique, à la sous-section 2 de la Section B, que des séminaires ont été organisés en Asie et en Amérique du Nord et qu'un colloque pour l'Amérique latine est prévu le mois prochain, à Cuba. Des personnalités politiques éminentes, des parlementaires et des responsables des politiques ainsi que des universitaires et d'autres experts ont participé à ces séminaires. Le Comité a constaté avec satisfaction que, dans leurs conclusions et recommandations, les participants aux séminaires régionaux avaient réaffirmé que la question de Palestine était au coeur du conflit du Moyen-Orient et qu'aucune paix globale, juste et durable dans la région n'était possible si le peuple palestinien ne pouvait pas exercer ses droits inaliénables conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies. Les participants avaient également réaffirmé la nécessité de convoquer la conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient sous les auspices des Nations Unies conformément à la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale.

M. Borg Olivier

La section B 3) du chapitre IV comporte des renseignements sur les activités de la Division des droits palestiniens en matière d'études, travaux de recherche et collecte d'informations, ainsi que sur la commémoration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, activités qui se sont poursuivies pour appuyer l'objectif du Comité qui est de mobiliser le plus possible l'attention du grand public.

Le chapitre V du rapport relate dans le détail les activités du Département de l'information, qui a poursuivi son programme d'information sur la question de la Palestine pour améliorer la diffusion au niveau international de renseignements précis et complets sur la question. Le programme d'information comportait des activités de presse et de publications, des programmes de radio et de télévision, une mission d'enquête pour les journalistes au Proche-Orient et une série de rencontres nationales et régionales de journalistes.

Dans ses recommandations au chapitre VI, le Comité conclut que pendant l'année à l'examen, la compréhension internationale de la question de Palestine et l'appui pour la réalisation et l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien ont continué de croître. En même temps, le Comité a fait part de sa plus vive préoccupation étant donné que la tension et la violence continuent d'augmenter, avec des conséquences désastreuses probables pour la région si des progrès ne sont pas enfin accomplis en vue d'un règlement négocié de la question de Palestine. Le Comité estime qu'une nouvelle phase a été atteinte qui exige un renouvellement et une intensification des efforts collectifs pour parvenir à une solution globale juste et durable, et demande au Conseil de sécurité de prendre des mesures positives sur les recommandations présentées par le Comité dans son premier rapport et sur celles adoptées par la Conférence internationale sur la question de Palestine, tenue à Genève en 1983. Le Comité réaffirme en outre que la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, qui se tiendrait conformément aux résolutions 38/58 C et 41/43 D de l'Assemblée générale, constituerait une contribution majeure à la réalisation d'une solution, et qu'il a l'intention de redoubler d'efforts dans la poursuite de cet objectif et d'en faire encore le centre de son programme de travail pour l'année prochaine.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : L'orateur suivant est l'Observateur de l'Organisation de libération de la Palestine, chef du Département politique de l'OLP, M. Farouk Kaddoumi, à qui je donne la parole, conformément à la résolution 3237 (XXIX) de l'Assemblée générale du 22 novembre 1974.

M. KADDOUMI (Organisation de libération de la Palestine) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, je suis heureux, alors que je prends la parole pour la première fois devant l'Assemblée générale à sa présente session, de vous exprimer mes félicitations sincères ainsi que les félicitations de la délégation de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-deuxième session. J'ai également le plaisir, par votre intermédiaire, de féliciter votre pays ami, la République démocratique allemande, qui a toujours été aux côtés de la juste lutte menée par le peuple arabe de Palestine ainsi que de tous les peuples luttant pour leur liberté et leur indépendance. Votre pays, en outre, a déployé des efforts constants pour assurer la détente internationale et pour parvenir au désarmement, et également pour maintenir la paix mondiale. Nous sommes certains que votre prudence et votre vaste expérience contribueront au plein succès de la présente session.

Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier et féliciter votre prédécesseur, M. Humayun Rasheed Choudhury, de la façon avisée et fructueuse dont il a mené les travaux de la quarante et unième session de l'Assemblée générale.

C'est également un grand plaisir pour moi que de féliciter le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, de ses efforts inlassables en faveur de la paix, de la réduction des tensions et de la réaffirmation du rôle des Nations Unies en matière d'instauration et de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'Assemblée générale, une fois de plus, reprend le débat sur la question de la Palestine à un moment qui nous rappelle de nombreuses occasions douloureuses. Nous sommes en 1987, année qui marque le soixante-dixième anniversaire de la funeste déclaration Balfour de 1917; le quarantième anniversaire de l'adoption de la résolution de 1947 des Nations Unies relative au partage de la Palestine; le vingtième anniversaire de l'agression de juin 1967 qui a mené à l'occupation par Israël de l'ensemble du territoire de notre patrie palestinienne; le cinquième anniversaire de l'invasion israélienne du Liban et des massacres de Sabra et Chatila en 1982. Ce sont là des souvenirs difficiles, douloureux et amers, parce qu'aucun peuple n'a jamais eu à souffrir un tel nombre de migrations forcées, d'expulsions et de tentatives d'élimination.

M. Kaddoumi (OLP)

Le peuple palestinien, depuis le début du siècle, a été confronté à une succession de complots et d'agressions ayant pour but l'occupation de la Palestine et l'évacuation du peuple palestinien, par le recours à la violence, à la terreur et au crime. Dès le début, l'objectif était, comme il l'est encore, de refuser au peuple palestinien son existence nationale et indépendante, que ce soit matériellement, moralement, culturellement, politiquement ou même sur le plan géographique.

En 1917, Lord Balfour, alors Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni, a promis la création en Palestine d'un foyer national juif, refusant dans le même temps au peuple palestinien ses droits fondamentaux. Le peuple palestinien représentait à l'époque 90 % de la population et était propriétaire de 97 % des terres de Palestine. A partir de ce moment, la politique du mandat britannique, reposant sur l'appui matériel et moral que lui apportait l'immigration juive illégale d'une part, et sur l'oppression de notre peuple d'autre part, a mené à l'apparition de la tragédie qui a frappé notre peuple.

En 1947, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 181 (II) bien connue qui demandait le partage de notre patrie, la Palestine, et la création de deux Etats indépendants, l'un juif, l'autre arabe. L'Etat d'Israël a été créé, mais l'Etat palestinien n'a pas encore été instauré. A l'époque, cette tragédie a entraîné, entre autres, l'expulsion et la dispersion de plus d'un million de Palestiniens, qui continuent à vivre dans des camps dans les Etats arabes voisins, sur la Rive occidentale, dans la bande de Gaza et ailleurs. Israël a toujours rejeté la mise en oeuvre de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, qui demandait le retour des réfugiés dans leurs foyers. Depuis son adoption, les Nations Unies n'ont jamais cessé de réaffirmer cette résolution.

Au cours des ans, depuis ce moment-là jusqu'en 1967, Israël a poursuivi sa guerre contre le peuple palestinien, lançant des invasions et se livrant à une série de massacres sanglants à Qibya, à Samou et à Nakhalin. Il a participé à l'agression tripartite contre l'Egypte en 1956. Les fils du peuple palestinien qui sont restés dans leur patrie ont fait l'objet de toutes sortes de formes d'oppression et de discrimination raciale. On leur a refusé le droit de libre circulation, le droit au travail et à l'éducation, ainsi que d'autres droits de l'homme fondamentaux. Jusqu'à présent, ils ont vécu le cauchemar de l'éloignement et de l'aliénation de la terre de leurs pères et de leurs ancêtres.

Vingt ans se sont passés depuis l'occupation israélienne de 1967 des territoires palestiniens restants de la Rive occidentale et de la bande de Gaza. Vingt ans, certes, de souffrances, d'oppression et de persécution sévères pour notre peuple, privé de la jouissance de ses droits élémentaires garantis par des instruments internationaux, notamment les Conventions de Genève de 1949 relatives aux territoires occupés. Israël a refusé d'envisager que l'on applique de tels instruments aux territoires palestiniens occupés.

Bien que tant d'années aient passé, il n'y a rien de nouveau à signaler sinon une recrudescence d'oppression et de terreur. Le nombre de détenus dans les prisons israéliennes est constamment maintenu à 5 000. Le nombre de personnes qui sont passées par les geôles israéliennes au cours de ces années représente approximativement 500 000, soit plus de 25 % de la population, c'est-à-dire plus de 50 % de la population adulte. La démolition de maisons, les arrestations administratives, l'expulsion de dirigeants, et la déportation de particuliers n'ont jamais cessé. Les universités, les institutions et les écoles secondaires continuent d'être fermées pendant des périodes prolongées, excédant six mois dans

certains cas. Les attaques contre les camps de réfugiés, les villes, les villages et les lieux de culte par les troupes d'occupation et les bandes de colons armés sont devenues le lot de la vie quotidienne. Outre cela, on ouvre le feu sur les manifestants, on tue des hommes, des femmes et des enfants et ces actes d'agression sont devenus part des souffrances quotidiennes de notre peuple sous l'occupation. De plus, on continue de confisquer les terres, d'implanter des colonies de peuplement, de confisquer des ressources hydrauliques qui ont été drainées à un point tel que l'environnement et la vie même sont menacés.

On assiste aussi à des efforts délibérés pour saper l'infrastructure économique des territoires occupés et lier leur économie à celle d'Israël. Bref, les politiques israéliennes dans les territoires occupés visent à saper la structure économique, politique, sociale et même démographique de notre peuple dans le but d'une nouvelle expulsion, conformément au plan d'expulsion massive, connu sous le terme de "transferts" dont on parle régulièrement en Israël, en dépit de toutes les résolutions réitérées de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, tout cela dans le but de faire de l'annexion de la Rive occidentale et de la bande de Gaza à Israël la seule option acceptable à l'avenir.

Cette année marque également le cinquième anniversaire de l'invasion par Israël d'un pays frère, le Liban, et le siège de Beyrouth en 1982. Cette invasion visait à écraser notre peuple, à briser sa volonté, à éliminer l'Organisation de libération de la Palestine et les forces nationales libanaises du combat. Bien qu'Israël n'ait pas réussi à atteindre ses objectifs, l'invasion a provoqué des dizaines de milliers de victimes palestiniennes et libanaises, la destruction totale ou partielle de dizaines de milliers de villages libanais ainsi que de camps de réfugiés palestiniens. Il faut rappeler aussi qu'Israël est directement responsable des massacres de Sabra et Chatila, tragédie des temps modernes, qui ont été perpétrés sous les yeux des troupes israéliennes, après le départ de Beyrouth des forces de l'Organisation de libération de la Palestine, en dépit des accords conclus à cet égard. Pendant l'invasion et à sa suite, Israël a rencontré une résistance héroïque, qui lui a infligé de si lourdes pertes qu'il a été obligé de se retirer partiellement du Liban.

Toutefois, l'on sait bien qu'Israël continue à occuper une partie du territoire libanais au sud du pays, à s'immiscer dans les affaires intérieures du Liban et à y semer la destruction. En même temps, Israël poursuit ses attaques, par mer et dans les airs, contre notre peuple et les camps de réfugiés au Liban.

M. Kaddoumi (OLP)

Nous exigeons qu'Israël retire immédiatement ses forces du territoire libanais, qu'il mette fin à son agression, à son blocus maritime et à ses actes de piraterie. Nous exigeons également que nos camps de réfugiés, à Beyrouth et dans le sud-Liban, soient protégés et que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) puisse améliorer les conditions de vie dans ces camps et fournir aide et assistance à leur population.

Telles sont les cruelles souffrances infligées à notre peuple; telle est l'horrible image que projette Israël. Israël est une puissance d'occupation, qui pratique, sans discrimination, le terrorisme contre la population civile. C'est un Etat qui a amené chez lui et dans la région guerre et destruction, sectarisme, affrontements raciaux et religieux. Israël est un Etat qui s'est allié avec toutes les forces du mal dans le monde, notamment avec l'Afrique du Sud ainsi qu'avec des dictatures qui sont tombées ou en voie de l'être.

Néanmoins, et face à tous ces obstacles, notre peuple a persévéré dans sa lutte dans les territoires occupés, dans les camps de réfugiés et dans la diaspora. Il maintient une attitude de fermeté contre toutes les tentatives d'oppression, de meurtre, de dispersion et d'assimilation, et utilise toutes les formes de résistance, y compris la lutte armée, contre l'occupation israélienne. Il revendique son identité nationale palestinienne et son droit inaliénable à l'autodétermination et à la création d'un Etat sur sa propre terre sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine, seul et légitime représentant du peuple palestinien. Ce sont là des droits légitimes reconnus par les Nations Unies elles-mêmes et exercés par tous les peuples qui ont été soumis à l'oppression et à l'occupation étrangères. Notre peuple continue d'affirmer que son existence nationale est un fait établi et que ses droits ne peuvent être ignorés ou contournés sauf à menacer la paix et la sécurité dans l'ensemble de la région.

Malgré le sombre tableau de la situation en Israël qui rend les possibilités de paix extrêmement éloignées, il faut mentionner qu'à côté du racisme, du fanatisme et de l'extrémisme il existe un courant de plus en plus large, bien qu'encore très limité, de forces qui commencent à rejoindre le camp de la paix parce qu'elles prennent conscience de la gravité du danger inhérent à la politique d'Israël et savent que l'instauration de la paix dépend de la fin de l'occupation et de l'exercice du droit du peuple palestinien. Tandis que le gouvernement

M. Kaddoumi (OLP)

raciste d'Israël promulgue des lois interdisant à ces forces d'exercer leur droit légitime de rechercher la paix, l'Organisation de libération de la Palestine entend fournir un appui à ces forces de paix à l'intérieur d'Israël qui, courageusement, sont opposées à l'invasion du Liban et qui, aujourd'hui, s'opposent à l'occupation pratiquée par Israël et appuient les droits du peuple palestinien. En fait, nous attendons et espérons le jour où ces forces deviendront plus importantes et plus influentes dans la société israélienne.

Nul n'ignore qu'Israël ne pourrait pas poursuivre sa politique s'il ne bénéficiait pas de l'appui matériel, politique et moral du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. L'un des obstacles les plus importants à la réalisation de la paix au Moyen-Orient est certainement, outre l'intransigeance d'Israël, l'attitude des Etats-Unis qui, spontanément et constamment, appuie la politique israélienne et sont hostiles aux droits du peuple palestinien et à l'Organisation de libération de la Palestine, malgré les appels successifs aux Etats-Unis pour qu'ils adoptent une attitude équilibrée qui contribuerait de façon positive à la réalisation de la paix. La position des Etats-Unis en est malheureusement arrivée à dépendre de celle d'Israël sans tenir compte des idéaux et des principes proclamés par les Etats-Unis eux-mêmes.

Dernièrement, et pour donner un exemple de cette attitude hostile, le Département d'Etat des Etats-Unis a décidé de fermer le Bureau d'information de la Palestine à Washington. Il s'agit là d'un acte non seulement hostile à l'égard du peuple palestinien et de la cause palestinienne mais d'un acte contraire au droit des citoyens des Etats-Unis de connaître les différents points de vue.

Pire encore, le pouvoir législatif du Gouvernement des Etats-Unis envisage, depuis un certain temps, d'adopter une nouvelle mesure hostile au peuple palestinien. Récemment, le Sénat a adopté un amendement à une loi interdisant à l'Organisation de libération de la Palestine d'avoir des activités aux Etats-Unis. D'autres dispositions de cette loi sont considérées par nombre d'Américains comme une violation flagrante de la Constitution américaine et du droit des citoyens à la liberté d'expression et à la diffusion de l'information. Il est certes désolant de penser que l'organe législatif d'une superpuissance puisse subordonner la logique et la rigueur à des préjugés aveugles et au chantage politique soumettant ainsi sa propre Constitution et ses propres lois aux exigences de groupes de pression sionistes.

M. Kaddoumi (OLP)

Le décret auquel je me réfèrais demande notamment qu'il soit mis fin aux activités de la Mission d'Observateur de l'Organisation de libération de Palestine auprès des Nations Unies, à New York. C'est là le comble de l'arrogance car c'est une violation des buts et principes de la Charte des Nations Unies, de l'Accord du Siège, des principes et des normes de droit international et d'autres traités internationaux. On pourrait même parler d'acte d'agression contre les Nations Unies elles-mêmes, contre cette réalisation historique des peuples du monde qui a coûté le sacrifice de millions de martyrs. A cet égard, de nombreux groupes dans notre éminente organisation ont rejeté ce décret, notamment le Groupe arabe, le Groupe islamique et le Groupe des non-alignés. Nous les remercions, ainsi que tous ceux qui, à une majorité écrasante très proche de l'unanimité, ont adopté une position rigoureuse sur cette question au sein de l'Organisation. A ce propos, Monsieur le Président, nous tenons à vous remercier de la position que vous avez adoptée et de vos déclarations. Nous sommes également reconnaissants au Secrétaire général de la position claire qu'il a prise en l'occurrence. Nous espérons que la communauté internationale et tous nos amis continueront de nous appuyer au cas où d'autres incidents se produiraient, pour protéger cette oeuvre internationale, mais nous souhaitons que la raison prévaille et que ce genre d'agissements va cesser.

Peres a déclaré devant l'Assemblée générale que l'idée d'une Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient ne faisait pas l'unanimité au sein du Gouvernement d'Israël. En fait, nous ne comprenons pas très bien ce que l'on entend par "l'idée d'une Conférence internationale". Cela veut apparemment dire que l'on accepterait selon lui l'idée de négociations dans le cadre d'une conférence internationale, sans préciser les bases politiques ou le mandat d'une telle conférence. Cela signifie que l'on exige que les Arabes offrent tout, sans préciser ce qu'offrirait Israël. Nous constatons, certes, une différence entre Peres et Shamir dans leur façon de présenter les faits et dans leurs positions sur certaines questions de procédures relatives à la conférence internationale, mais nous ne discernons aucune différence quant au fond dans leur position politique, qui est opposée à une paix véritable. En effet, le Gouvernement d'Israël est unanime à s'opposer à la conférence internationale telle que les Nations Unies l'ont approuvée, et unanime à rejeter le retrait total et à refuser de reconnaître les droits inaliénables du peuple palestinien et son droit à les exercer.

Nous ne croyons pas, en bref, que la meilleure façon d'aboutir à la convocation d'une conférence internationale de la paix soit de mettre l'accent sur

M. Kaddoumi (OLP)

les problèmes de procédure sans tenir compte de questions de fond et du contenu politique de la conférence. Les manoeuvres auxquelles on recourt et l'habileté avec laquelle on nous présente les positions tactiques ont plutôt trait à la procédure qu'au contenu politique; il s'agit, en fait, de saper le caractère politique de la Conférence et de l'empêcher de réaliser ses objectifs. Nous considérons que toute attitude véritablement constructive sur la question du conflit au Moyen-Orient et de la Conférence internationale de la paix, telle que l'ont décrite les résolutions des Nations Unies, devrait se fonder sur deux points principaux : premièrement, la position adoptée à l'égard de l'occupation de territoires, qui exige le retrait complet des Israéliens des territoires palestiniens et arabes occupés, y compris Jérusalem; deuxièmement, la position sur les droits des peuples, qui exige la reconnaissance des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien, et de l'Organisation de libération de la Palestine comme son seul représentant légitime. Les deux partis du Gouvernement d'Israël rejettent unanimement et totalement ces deux points, tandis que le Gouvernement des Etats-Unis refuse de reconnaître les droits nationaux. De son côté, l'Organisation de libération de la Palestine est toujours disposée à oeuvrer sérieusement à la réalisation d'une paix juste et durable. Nous sommes prêts à rechercher un juste règlement dans le cadre d'une conférence internationale efficace, à laquelle toutes les parties au conflit participeraient, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien, sur un pied d'égalité et avec les mêmes droits. Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité devraient participer et servir de comité préparatoire à cette conférence internationale, qui devrait avoir une base de légitimité internationale et se fonder sur les résolutions des Nations Unies relatives à la question de Palestine et à la situation au Moyen-Orient.

Notre peuple palestinien a pris de nombreuses initiatives en vue d'arriver à une solution acceptable pour instaurer la paix dans la région. Mais il n'a jamais compromis et ne compromettra jamais son identité nationale ni son droit à établir son propre état sur son propre territoire, car cela équivaldrait tout simplement à un suicide, ce qui n'est pas dans la nature des peuples.

M. Kaddoumi (OLP)

Les Etats arabes ont, à maintes reprises, souligné leur ardent désir d'instaurer la paix dans la région en réglant la question de Palestine, cause fondamentale du conflit dont elle est le théâtre. Le Plan de paix de Fès, adopté lors du Sommet arabe de 1982, est sans doute l'une des initiatives de paix arabes les plus significatives. Ce plan a été réaffirmé à des sommets ultérieurs, notamment lors du plus récent qui s'est tenu à Amman il y a quelques semaines, au cours duquel les Arabes ont déclaré qu'ils acceptaient la tenue d'une conférence internationale, fondée sur la légitimité internationale et les résolutions des Nations Unies, en tant que moyen approprié pour instaurer la paix dans la région. Le sommet arabe a également réaffirmé son rejet de toute solution qui n'assure pas le retrait total d'Israël des territoires palestiniens et arabes occupés et l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables.

Nous voyons dans l'appui international croissant en faveur de la convocation d'une Conférence internationale de la paix et des droits de notre peuple un réconfort. A ce propos, nous tenons à remercier les Etats islamiques et africains, les pays membres du Mouvement des non-alignés et les Etats socialistes, en particulier nos amis en Union soviétique et en Chine, de leur soutien. Nous nous réjouissons également de l'évolution de la position des Etats de la Communauté économique européenne en la matière. Nous espérons toujours que les Etats-Unis d'Amérique reconsidéreront leur position, de manière impartiale, ce qui offrira des chances certaines d'instaurer la paix désirée. A cet égard, nous nous devons de rendre hommage au Secrétaire général des Nations Unies pour ses efforts en vue de la tenue de cette conférence de la paix.

Tout en disant notre confiance en M. Pérez de Cuéllar, nous avons cependant certaines réserves en ce qui concerne son récent rapport sur la situation au Moyen-Orient, car il fait apparaître certaines insuffisances et omissions qui, à notre avis, sont dues à des problèmes d'ordre technique dans son élaboration. C'est ainsi qu'au paragraphe 25 du rapport, il est dit :

"Le rapport qui a été demandé au Secrétaire général, par sa résolution 41/43 D, concernant la convocation d'une Conférence internationale de la paix..."

(A/42/714, par. 25)

alors que, en fait, la résolution 41/43 D de l'Assemblée générale stipule que l'Assemblée générale

"Prie le Secrétaire général ... de poursuivre ses efforts en vue de la convocation de la Conférence" -

M. Kaddoumi (OLP)

c'est-à-dire la Conférence internationale de la paix au Moyen-Orient - et non pas "une conférence internationale de la paix".

La guerre entre l'Iraq et l'Iran, qui entre dans sa huitième année, a semé la destruction chez deux pays islamiques voisins, membres du Mouvement des non-alignés. Cette guerre ruine à tous les niveaux leur énergie, entraînant la mort de centaines de milliers d'hommes et de jeunes gens d'une façon sans précédent depuis la seconde guerre mondiale. Nous, au sein de l'Organisation de libération de la Palestine, avons depuis le début insisté sur la nécessité d'y mettre fin. Nous avons mené de nombreuses missions de bons offices à cette fin. Nous réaffirmons cette position et nous nous félicitons que la nécessité de mettre un terme immédiat à cette guerre ait été unanimement reconnue par la communauté internationale. Cette unanimité s'est très nettement traduite dans la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité. A cet égard, nous tenons à manifester notre soutien à cette résolution et à sa mise en oeuvre immédiate. Telle est la position adoptée lors du Sommet arabe d'Amman. De plus, le danger de plus en plus grand de voir ce conflit s'étendre et s'accroître d'une manière qui menace l'ensemble de la région du Golfe a accru la nécessité de prendre au plus vite les mesures qui s'imposent. A cet égard, nous réitérons notre solidarité avec nos frères d'Iraq et du Koweït et des autres Etats frères de la région, qui défendent leur souveraineté et leur intégrité territoriale. Nous espérons toujours que l'Iran répondra aux efforts internationaux qui visent à mettre fin à cette guerre et à diminuer les effusions de sang afin de préserver les ressources vitales, s'attaquer aux vrais ennemis à qui profite cette guerre - l'impérialisme, le sionisme et Israël - et de se protéger de toutes les menaces extérieures qui pèsent sur l'ensemble de la région du Golfe.

Nous sommes conscients de la corrélation étroite qui existe entre la situation au Moyen-Orient et la situation mondiale. C'est pourquoi nous nous associons aux peuples du monde qui attendent avec intérêt les pourparlers sur la limitation des armements nucléaires entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique. A ce propos, nous voudrions mettre en garde contre les dangers de la politique nucléaire israélienne et contre les horreurs, les désastres et les complications qui pourraient s'abattre sur la région et la paix mondiale. Nous espérons également que le prochain sommet entre les superpuissances permettra de réduire les tensions internationales, d'instaurer la paix dans le monde et de régler les conflits régionaux, surtout le conflit arabo-israélien.

M. Kaddoumi (OLP)

D'autre part, nous savons que les problèmes de la paix et de la liberté dans le monde sont indivisibles. C'est pourquoi, il faudrait intensifier les efforts internationaux en vue d'accélérer l'accession à l'indépendance de la Namibie sous la direction de la South West Africa People's Organization (SWAPO). Il faudrait appuyer la lutte du peuple d'Afrique du Sud pour éliminer le régime d'apartheid, qui est le fléau de notre époque.

Nous sommes fermement aux côtés des Etats africains de première ligne dans leur lutte contre la politique d'occupation, d'agression et d'intimidation suivie par le régime raciste de Pretoria, qui est allié à Israël. Nous appuyons aussi Cuba, le Nicaragua et tous les peuples de l'Amérique centrale et de l'Amérique latine en général dans la défense de leur liberté et de leur indépendance.

En ce qui concerne Chypre, il faudrait mettre en oeuvre les résolutions pertinentes des Nations Unies de façon à sauvegarder la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et le statut de non-aligné de ce pays ami.

Nous appuyons aussi les efforts tentés pour réunifier la Corée par des moyens pacifiques.

Je ne saurais manquer d'exprimer notre gratitude au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et à son président, notre ami M. Massamba Sarré, pour leurs efforts fructueux dans l'exécution de la tâche qui leur a été confiée par l'Assemblée générale. Je saisis cette occasion pour louer les excellents résultats obtenus par la réunion des organisations non gouvernementales qui a eu lieu à Genève, le 11 septembre dernier. Je manquerais à mes devoirs si je ne remerciais pas aussi le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme dans les territoires occupés et les différentes institutions spécialisées qui fournissent une aide à notre peuple, et notamment l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

Peres a déclaré dans cette salle qu'Israël célèbre cette année son quarantième anniversaire, et que les Juifs, hantés par leurs souvenirs, leurs souffrances et par l'holocauste, sont revenus à la patrie de leur foi et au berceau de leurs valeurs sacrées : la Palestine. Mais ce que Peres n'a pas dit, c'est que la célébration de cet anniversaire se fait aux dépens du peuple palestinien, lui-même victime d'un holocauste tout aussi atroce que celui des Juifs. Il a aussi omis de

M. Kaddoumi (OLP)

rappeler que les valeurs sacrées récusent la discrimination et qu'on ne peut les invoquer pour favoriser un camp au détriment de l'autre.

Peres a demandé qu'on oublie le passé et qu'on cherche à garantir une vie sûre à nos enfants et aux enfants d'Israël. Nous lui répondons que la voie est toute tracée. Notre peuple a accepté de participer, par l'intermédiaire de ses dirigeants, à la Conférence internationale pour trouver une solution juste et acceptable. C'est la chance de notre vie, mais elle ne donnera pas de résultats si Peres et ceux de son acabit continuent de suivre leur politique raciste, expansionniste, et de rejeter le droit de notre peuple à la vie, à une patrie, à la souveraineté, à la liberté et à l'indépendance.

M. BADAWI (Egypte) (interprétation de l'arabe) : Une fois de plus, l'Assemblée générale examine la question de la Palestine, comme elle le fait depuis tant d'années. Pourtant, cette année, le débat est plus important que jamais dans le passé. En effet, il y a maintenant 40 ans que l'Organisation s'est occupée de cette question pour la première fois, et plus de 20 ans que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 242 (1967), qui, de l'avis de la communauté internationale, constitue la base appropriée d'un règlement juste et satisfaisant puisqu'elle tient compte, comme il se doit, des droits nationaux légitimes du peuple palestinien.

Pendant toutes ces années, le Moyen-Orient a été ravagé par des guerres cruelles et par des conflits militaires sanglants qui ont fait des dizaines de milliers de victimes. Il y a eu de longues périodes d'antagonismes et de conflits, d'affrontement et d'intransigeance, d'instabilité et de gaspillage, d'agression et d'exode, et d'occupation des territoires d'autrui.

Il y a aussi 10 ans que l'Egypte a pris l'initiative de paix historique qui visait à un règlement définitif, juste et durable de la question de Palestine et du conflit arabo-israélien. Cette initiative n'était pas la première que l'Egypte avait prise pour mettre un terme à la situation alarmante dont le Moyen-Orient continue de pâtir. Cette initiative historique a été précédée d'autres offres et propositions sincères destinées à parvenir à un règlement juste avant 1973. Au plus fort du conflit militaire d'octobre 1973, l'Egypte réaffirmait sa position mûrement réfléchie et se déclarait prête à participer à une conférence internationale de paix sous l'égide des Nations Unies.

M. Badawi (Egypte)

Au cours de ces quatre décennies, l'Egypte a tout fait pour protéger les droits du peuple palestinien. L'Egypte a vaillamment lutté et consenti de grands sacrifices. Elle a reçu des coups et a perdu beaucoup de ses nobles fils, tombés en martyrs. Mais tout cela n'a réduit en rien sa détermination et l'Egypte reste engagée vis-à-vis des Palestiniens, malgré toutes les blessures que lui ont infligées des amis, des ennemis et des frères.

Malgré notre déception et l'impatience que nous éprouvons du fait que toutes ces années ont passé sans qu'une juste solution n'intervînt pour rétablir les droits légitimes du peuple palestinien et mener au règlement de la question de Palestine, cause fondamentale du conflit du Moyen-Orient, nous avons suivi les grands changements et l'évolution des événements de ces dernières années. La volonté de parvenir à un règlement et à la paix du côté arabe et palestinien s'en est trouvée renforcée. Sans aucun doute, nous percevons également, même s'il n'est pas encore manifeste de la part de l'autre partie un certain désir de se rapprocher de la paix, bien que les divergences entre les points de vue arabe et israélien sur ce règlement de paix persistent toujours.

Récemment, le monde arabe a formulé clairement, une fois de plus, son appui à la proposition de convocation d'une Conférence internationale de la paix sous les auspices des Nations Unies, avec la participation de toutes les parties au conflit, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), seul représentant légitime du peuple arabe palestinien. Cette position a été nettement définie dans l'historique Déclaration finale de la Conférence arabe au sommet qui s'est tenue récemment à Amman. Elle reflète clairement le désir des peuples arabe et palestinien de négocier avec la partie israélienne au cours de pourparlers qui se dérouleraient dans le cadre d'une conférence internationale sous l'égide des Nations Unies.

Même si les espoirs qu'avait mon pays de parvenir à un accord sur la convocation de la Conférence internationale de la paix en 1987 ne se sont pas avérés - et c'était là le but recherché activement par la diplomatie égyptienne depuis que l'Assemblée générale a examiné pour la dernière fois la question de Palestine, en novembre 1986 - des événements positifs importants se sont produits dans le contexte général de la situation et des efforts déployés pour apporter une solution à la question de Palestine. Toutefois, des événements négatifs ont malheureusement eu un effet néfaste sur ces efforts.

M. Badawi (Egypte)

Parmi les événements positifs que nous pouvons signaler, je tiens à mentionner l'appui important dont bénéficie auprès de la communauté internationale l'idée de la convocation d'une conférence internationale, comme il ressort clairement du rapport du Secrétaire général qui y résume les points de vue des membres du Conseil de sécurité et des parties intéressées par la convocation de cette conférence. Le Secrétaire général note que :

"... contrairement à ce qui s'était passé les années précédentes, aucun des membres du Conseil ne s'est opposé en principe à l'idée d'une conférence internationale sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies",
et que :

"... au cours des derniers mois, il y avait eu des indices d'assouplissement des attitudes à l'égard du processus de négociations et que c'était là une tendance qu'il fallait encourager." (A/42/277, par. 3)

Un autre élément positif est venu renforcer les efforts de différentes parties intéressées à parvenir à un plus grand rapprochement des positions quant à un règlement. Je fais allusion aux premiers contacts entre les parties qui n'avaient plus communiqué entre elles ou qui ne s'étaient plus consultées directement depuis de nombreuses années, ainsi qu'au plus grand nombre de rencontres entre représentants des Palestiniens et certains éléments importants et influents de la partie israélienne.

Quant à l'Egypte, elle a poursuivi ses efforts, grâce à des contacts intensifs, pour que l'on parvienne à la convocation d'une conférence internationale. Mon pays a eu des contacts avec la partie israélienne dans le but de la persuader, d'une part, que cette idée était réalisable, et, d'autre part, qu'il était nécessaire de passer à une phase de négociations actives pour arriver rapidement à un règlement.

En même temps, les événements négatifs qui se sont produits ont été une source de grave préoccupation pour nous et pour diverses autres parties, qui n'ont pas essayé de cacher leur inquiétude. La première de ces préoccupations est due à la détérioration de la situation dans les territoires occupés de la Rive occidentale et de Gaza. Au cours des quelques dernières semaines, ces territoires palestiniens ont été le théâtre d'une tension intense à la suite d'actes d'oppression et de meurtres perpétrés contre le peuple de la Rive occidentale et de la bande de Gaza.

M. Badawi (Egypte)

Mon pays ne peut manquer de déplorer de tels actes et demande aux autorités d'occupation de s'en occuper en punissant ceux qui sont coupables de ces crimes.

Ce processus constant d'implantation de colonies de peuplement dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes s'est accompagné d'appels lancés par certains groupes en Israël, qui poursuivent une politique dont on est forcé de dire qu'elle est d'un extrémisme aveugle et le produit d'une imagination malade. On parle en effet de l'expulsion totale des Palestiniens de la Rive occidentale et de la bande de Gaza et du remplacement de la population arabe qui s'y trouve par de nouveaux immigrants venus de l'étranger.

L'Egypte, tout en déplorant ces tendances et en condamnant la politique des colonies de peuplement, réaffirme son opinion selon laquelle toutes ces pratiques et tous ces actes ne peuvent avoir d'autre effet que de compliquer encore davantage et de manière négative les efforts de règlement et ajouter aux doutes et aux soupçons des Palestiniens quant aux intentions de l'autre partie qui, 40 ans après la partition de la Palestine, a acquis plein contrôle sur ce qui était le territoire de la Palestine sous le Mandat. Et pourtant, ce contrôle n'a pas permis à cette partie de jouir de la stabilité, de la paix ou de la sécurité ni de les garantir pour ses enfants et ses autres citoyens.

Selon nous, la situation exige donc que la société israélienne adopte de nouvelles conceptions fondées sur le renoncement à la notion dépassée d'expansion au détriment de tiers, et sur la reconnaissance des droits légitimes des autres, sur la confiance réciproque et le désir de vivre en paix et en relations de bon voisinage avec les Palestiniens, sans menaces de violence et sans tentatives de domination.

M. Badawi (Egypte)

Nous sommes certains que beaucoup des éléments de la situation actuelle pourraient favoriser un règlement qui rétablisse la stabilité en Palestine et assure la paix et la sécurité pour tous les peuples du Moyen-Orient. La seule façon d'y parvenir est de convoquer une conférence internationale et de négocier à cette conférence, sans conditions préalables, entre toutes les parties concernées. Il est donc essentiel que toutes les forces éprises de paix continuent d'encourager la partie israélienne à enfin décider de participer à ce processus de négociation. Mon pays, de son côté, fait tout ce qui est en son pouvoir dans ce domaine.

Mon pays est certain que les parties palestinienne et jordanienne, le moment venu, seront prêtes à se joindre à la conférence sur la base arrêtée à l'unanimité par la communauté internationale représentée par les Nations Unies. Le règlement doit reposer sur le retrait d'Israël de tous les territoires qu'il occupe depuis 1967, le droit à l'autodétermination des Palestiniens qui se traduira par la participation de leurs représentants légitimes à la prise de décisions, ainsi que sur la confiance mutuelle et le désir de vivre en paix et en relations de bon voisinage de tous les peuples et Etats du Moyen-Orient, sans menace de violence ni tentatives de domination.

Les années de souffrances et d'instabilité n'ont que trop duré. Il est grand temps que nous déployions un effort véritable et sincère pour réaliser un règlement qui garantisse les droits de tous. L'Egypte continuera d'assumer ses responsabilités, sans se laisser décourager par les difficultés et les obstacles, jusqu'à ce que nous parvenions à ce noble but qu'est le rétablissement de la paix et de la stabilité à la terre de Palestine et au Moyen-Orient dans son ensemble.

M. SALAH (Jordanie) (interprétation de l'arabe) : Dans six jours ce sera le quarantième anniversaire du partage de la Palestine effectué en 1947, qui a été suivi par la création de l'Etat d'Israël et, dans quelques mois, cela fera 20 ans qu'Israël occupe la Rive occidentale, la bande de Gaza, le Golan et le Sinaï. Il est sans doute opportun, utile, voire impératif, de rappeler ici certains faits essentiels relatifs à la question de Palestine. Ce rappel nous fera mieux comprendre sans aucun doute les données de ce problème et nous fera également comprendre pourquoi il est toujours si difficile de le régler.

M. Salah (Jordanie)

Je m'empresse de dire que je ne souhaite pas ici rouvrir des plaies qui, en fait, ne se sont jamais refermées, ni de compliquer un problème déjà épineux. Je me propose simplement de rappeler les événements passés pour mieux comprendre le présent ainsi que son évolution prochaine. A l'origine du problème palestinien se trouve l'idée que se faisait le mouvement sioniste d'un foyer national juif en Palestine et du rôle d'Israël dans la région par la suite. Les dirigeants du mouvement sioniste, que ce soit avant la création d'Israël ou après, ont défini ce mouvement et son rôle d'une manière complètement incompatible avec les droits des Arabes en Palestine. Cette définition procédait de leur conviction que la présence des Juifs en Palestine est la négation même de la présence des Arabes dans cette même région. Voilà pourquoi l'Agence juive a entrepris de mettre en oeuvre le programme d'un foyer national juif en Palestine sur la base d'intérêts totalement incompatibles, sur la base d'un déni total de la présence et des droits d'un peuple arabe palestinien en Palestine.

En ce qui concerne l'élaboration de la politique, cela a donné lieu à l'implantation de colonies tous azimuts qui ont pratiqué de façon flagrante le racisme. Les dirigeants du mouvement sioniste ont défini sur cette base et dès le début la nature du foyer national juif et, par la suite, le rôle d'Israël à la lumière des exigences de l'expansion coloniale et non sur la base des concessions et de la coexistence.

Les dirigeants de l'Agence juive, au début, se sont comportés comme si la Palestine était une terre sans peuple pour un peuple sans terre. Les premiers colons furent donc surpris et choqués de trouver un peuple arabe palestinien qui vivait sur la terre de ses ancêtres, un peuple qui résistait à l'idée d'un foyer national juif, qui se mettait en place à la faveur de l'arrivée en masse de colons et de leur appropriation des terres par tous les moyens dont ils disposaient. Ces colons ont voulu dénier toute légitimité à ce peuple arabe palestinien, ont refusé de traiter avec lui de façon constructive, réaliste, juste et objective.

Le mouvement sioniste a tenté de modifier la structure démographique de la Palestine tout comme il a essayé de modifier l'identité arabe et le statut juridique de ce territoire. Les dirigeants de ce mouvement ont rejeté toutes les propositions faites par diverses parties, dont la Jordanie, afin d'octroyer aux colons juifs des droits civils et politiques, vu leur nombre, tout en conservant à la Palestine son identité et aux Palestiniens leurs droits nationaux et politiques.

M. Salah (Jordanie)

La Jordanie, dans ses démarches, avait à coeur de ne pas régler la question juive en Palestine aux dépens des habitants légitimes. Cependant, les dirigeants du mouvement sioniste international ont refusé ces propositions et, outre leurs pratiques racistes et abusives, ils ont opposé un refus catégorique et poussé leur extrémisme en s'entêtant à vouloir changer le statut juridique et démographique de la Palestine. Sur cette base, ils ont tenté de dénier aux Arabes le droit à l'existence, de les expulser et de les transformer en citoyens de seconde classe en recourant à une aide extérieure, si besoin était.

Le monde occidental a réservé un accueil favorable à cette tendance pour de nombreuses raisons, notamment l'intérêt qu'il avait à régler le problème juif, sans compter que l'opinion publique occidentale avait été trompée sur la vraie nature du mouvement sioniste qui savait dissimuler habilement ses objectifs et ses desseins et la manière dont les Juifs traitaient les Arabes en Palestine, afin de trouver une justification morale d'un projet qui était fondamentalement injuste et agressif. Voilà pourquoi ce mouvement a prétendu que les Juifs amenaient la civilisation, la justice sociale et le progrès économique à cette région arriérée du monde tandis que les compagnies immobilières juives procédaient à l'acquisition de terres par la fraude, le chantage et autres moyens illicites, usurpant ces terres aux Arabes et faisant de ce territoire la chasse gardée des travailleurs juifs car ils interdisaient la cession ou la vente de ces terres à un non-Juif.

M. Salah (Jordanie)

Ces lois qui ont été adoptées et qui sont toujours en vigueur, sont un exemple flagrant de la vraie nature du projet sioniste, basée sur l'exploitation et le racisme. Les dirigeants de l'Agence juive ont entrepris de convaincre le reste du monde, notamment le monde occidental, que le projet de foyer national juif est viable et promis au succès. Afin de créer un justificatif politique, ils ont dépeint la résistance arabe comme suit : quelques leaders locaux qui ont décidé de résister pour des raisons personnelles et aussi en raison de dissensions familiales et de lutte de pouvoir entre les différentes factions locales. Voilà pourquoi le projet de judaïsation de la Palestine s'est poursuivi à la faveur d'une émigration de masse et dans le cadre d'une campagne visant à déformer les faits et à confisquer les droits légitimes du peuple palestinien, en dissimulant les véritables objectifs des sionistes en Palestine. Une campagne visant aussi à refuser aux Palestiniens toute existence en Palestine en jetant le discrédit sur leur résistance au programme sioniste a été orchestrée. C'est la raison principale de la violence, de l'amertume et du refus arabe déjà entravé par le mandat britannique.

Israël, après sa création, entreprit de compléter son programme en judaïsant d'autres territoires arabes et en chassant 750 000 Palestiniens qui trouvèrent refuge dans des Etats arabes voisins. On sait aujourd'hui que le nombre de ces réfugiés atteint deux millions; nombre d'entre eux sont immatriculés auprès de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Cette campagne s'est déroulée selon un plan bien orchestré qui s'est, en grande partie, appuyé sur un système de terreur systématique, avec comme exemple, les massacres de Deir Yassin et de Kibya, massacres reconnus par le Ministre de la défense israélien actuel et par l'ancien Premier Ministre I. Rabin, augmentant ainsi l'amertume des Palestiniens. Entre 1948 et 1967, l'Organisation des Nations Unies a tenté de régler le problème des réfugiés palestiniens, sur la base de la résolution de l'Assemblée générale 194 (III) de 1948, qui prévoit le droit des réfugiés à rentrer dans leurs foyers avec une indemnisation, et sur la base de la résolution de partage 181 (II) de 1947 dont s'est prévalu Israël pour justifier sa présence de droit dans cette région.

Les Arabes ont répondu favorablement à ces démarches et, sous les auspices du Comité de réconciliation, ont signé le Protocole de Lausanne en 1949, qui prévoyait l'application de ces deux résolutions de l'Assemblée générale. Les Arabes

M. Salah (Jordanie)

espéraient que les Nations Unies et les grandes puissances pourraient imposer une solution pacifique sur la base de l'exécution de ce protocole.

Israël signa ce protocole la veille du jour de son admission à l'Organisation des Nations Unies, pour montrer ses désirs de paix, condition essentielle pour l'admission de tout Etat à l'Organisation, mais quelques jours seulement après son admission aux Nations Unies, Israël dénonçait son engagement en ayant recours à toutes sortes de prétextes pour rejeter les deux résolutions 181 (II) et 194 (III), expliquant que, en raison de l'exode des réfugiés, le problème était exclusivement un problème arabe.

Israël déclara aussi qu'il ne possédait pas, sur le plan économique, une infrastructure d'accueil suffisante pour prendre soin des réfugiés, sans parler du danger que ceux-ci représentaient pour sa sécurité. Israël a cependant provoqué une immigration juive de loin supérieure aux nombres des réfugiés palestiniens. Le danger pour la sécurité d'Israël résulte de l'impuissance des réfugiés à regagner leurs foyers, qui deviennent, de ce fait, le fer de lance de la résistance contre Israël et incitent même les Etats arabes qui les accueillent à lutter avec eux. Ce danger là est bien supérieur à celui qu'auraient pu représenter des réfugiés, qui à l'origine, devaient rentrer dans le cadre d'un processus pacifique et sur la base de concessions mutuelles. Israël s'est montré intransigeant au sujet du retour des réfugiés palestiniens et de l'allocation d'une indemnisation.

Israël a refusé de rendre les terres occupées par la force, hors des limites du plan des Nations Unies. Compte tenu du partage de la Palestine, il était dès lors inévitable que l'amertume augmente dans les rangs des Palestiniens, tout comme la crainte des Etats arabes voisins. Là aussi, Israël a montré qu'il fait peu de cas de la souffrance du peuple palestinien, qu'il ne lui reconnaît aucun droit et qu'il fait fi des résolutions des Nations Unies, qui ont pourtant donné naissance à ces droits. Israël a montré qu'il avait l'intention de poursuivre sa politique expansionniste agressive, et qu'il ne renoncerait pas aux territoires arabes usurpés.

Cela s'est ajouté à l'amertume des réfugiés palestiniens et a augmenté le désir de ces réfugiés de rentrer chez eux et de recouvrer leurs droits. Ils ont donc entrepris de recouvrer ces droits par tous les moyens à leur disposition. Tout d'abord par une résistance limitée suivie de moyens politiques afin que leur cause humanitaire ne meure pas. Toutefois, les Etats arabes ne voulaient pas se

M. Salah (Jordanie)

plier aux conditions dictées par Israël qui refusait toujours de reconnaître le droit des réfugiés palestiniens de rentrer dans leur pays ou de les indemniser. Quant aux grandes puissances, leurs intérêts leur firent adopter la position israélienne, alors que l'Organisation des Nations Unies se trouvait dans l'impossibilité de faire appliquer ses résolutions.

Israël tenta sur le terrain de modifier la situation à son avantage en employant la force. Cet Etat a donc participé en 1956 à l'expédition de Suez, mais un consensus international ainsi que l'attitude ferme des deux grandes puissances l'empêchèrent d'étendre sa domination et d'imposer ses conditions à l'Egypte. Cependant, ce consensus international n'englobait pas le problème palestinien et il fut rapidement balayé par les vents de la guerre froide qui soufflaient alors dans la région et qui ont entraîné une polarisation internationale avec des répercussions négatives sur le problème palestinien.

En l'absence d'une option territoriale, politique ou militaire, en l'absence d'un consensus international, le problème palestinien s'est trouvé au point mort jusqu'au milieu des années 1960. Les chances de paix s'amenuisèrent, et Israël, Etat victorieux, appuyé de l'extérieur, exploita sa position et les circonstances qu'il avait lui-même créées en sa faveur. Toutefois, les réfugiés palestiniens relancèrent l'intérêt pour leur cause ainsi que pour certains autres problèmes régionaux, notamment l'exploitation des eaux du Jourdain et Tabaria. Israël revint alors à la charge en occupant la Rive occidentale, Gaza, le Sinaï et le Golan en 1967.

M. Salah (Jordanie)

Une fois de plus, Israël a recouru à la force pour nier les droits des réfugiés palestiniens plutôt que d'essayer de comprendre les raisons pour lesquelles ils recouraient à cette résistance légitime. Israël a choisi de contraindre les Palestiniens et les Arabes à utiliser la force plutôt que de les rencontrer à mi-chemin. Il a mis en oeuvre un plan ourdi précédemment, qui lui a permis d'occuper d'autres terres arabes et de contrôler la majorité arabe dans ces terres, chassant de chez eux un nombre toujours croissant de réfugiés palestiniens, certains pour la deuxième fois. L'occupation israélienne de la Rive occidentale et de Gaza en 1967 a fait passer sous contrôle israélien environ 1,25 million d'Arabes, et entraîné l'exil d'un quart des réfugiés.

Les Arabes oeuvrèrent inlassablement pour trouver une solution pacifique sur la base de la pleine application de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, acceptée par l'Egypte et par la Jordanie. Mais Israël a déjoué ces efforts et a choisi de maintenir 1,5 million d'Arabes sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza sous une main de fer, plutôt que de reconnaître les droits des Arabes et des Palestiniens. Israël dispose de tout un arsenal de mesures économiques, juridiques et administratives totalement incompatibles avec les droits de l'homme et les principes du droit international relatifs à l'occupation militaire.

Avant 1948, l'Agence juive n'avait pas hésité à recourir au chantage et à la fraude pour mettre en oeuvre le projet sioniste; de la même manière, Israël a recours à toutes sortes de mesures pour faciliter l'annexion des terres arabes occupées, chasser de chez eux des milliers de Palestiniens et les priver de leurs droits politiques. Cette politique revêt divers aspects, mais elle se fonde fondamentalement sur le désir de recourir à l'expansion, à l'agression et à la force comme constituant le seul moyen de résoudre les problèmes que connaît Israël du fait de l'annexion de terres arabes.

Comme les membres le savent, il existe des organisations officielles et populaires qui oeuvrent secrètement ou ouvertement pour chasser de chez eux les Palestiniens vivant sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza et les Arabes syriens vivant sur les hauteurs du Golan. Pour mener sa politique d'annexion, Israël s'est doté d'un arsenal de mesures qui touchent tous les secteurs de la vie et des activités des Palestiniens, en tant qu'individus et en tant que peuple ayant des droits politiques. Israël intervient ouvertement dans la liberté de

M. Salah (Jordanie)

l'enseignement et du culte; il restreint également la liberté de mouvement; profane les lieux consacrés au culte; inflige des châtements collectifs aux Palestiniens, les torture et les emprisonne, à telle enseigne qu'il n'y a sans doute pas un seul Palestinien qui n'ait connu l'un ou l'autre de ces maux.

Mais pis encore est la politique coloniale israélienne, qui revêt différentes formes, telles que l'implantation de nouvelles colonies de peuplement ou l'expansion des colonies déjà existantes par l'afflux massif de nouveaux colons. Bien que cette politique d'implantation de colonies de peuplement israéliennes n'ait pas abouti à la réalisation des objectifs d'Israël, elle a néanmoins eu des répercussions défavorables sur la paix. En effet, les colons provoquent et terrorisent les Palestiniens et menacent leur vie. Ces colonies de peuplement apportent une nouvelle preuve - s'il en était encore besoin - de la nature expansionniste et agressive d'Israël. En établissant ses colonies de peuplement, Israël tente de créer une situation nouvelle afin de rendre encore plus difficile le retrait par Israël de la Rive occidentale, de la bande de Gaza et des hauteurs du Golan.

Bien que les Nations Unies aient dénoncé ces activités israéliennes ainsi que l'annexion de la ville arabe de Jérusalem et des hauteurs syriennes du Golan, car elles font peser une menace sur la paix dans la région, Israël poursuit ses activités et se refuse à abandonner ses mesures d'annexion, au mépris de la volonté de la communauté internationale et des perspectives de paix. De plus, cette politique expansionniste d'Israël s'assortit d'un pillage économique et du pillage des ressources naturelles de la région. Ce qui accroît encore la difficulté de la situation et l'amertume des Palestiniens, des Arabes en général, voire de la communauté internationale, c'est qu'Israël persiste à nier les effets dévastateurs de cette politique sur les Palestiniens, sur les territoires occupés et sur les perspectives de paix. Israël essaie, comme l'ont fait les dirigeants du mouvement sioniste au début de ce siècle, de convaincre le monde de la pureté de ses intentions et de l'importance de ses projets. Israël essaie de tromper l'opinion publique internationale, notamment aux Etats-Unis où il jouit d'une vaste audience, sur la véritable nature de sa présence dans les territoires arabes occupés et sur les objectifs de sa politique.

Israël rend publiques les sommes dépensées sur les colonies de peuplement pour faire croire que ces sommes fabuleuses sont dépensées pour le bien des Palestiniens

M. Salah (Jordanie)

et pour leurs ressources. En fait, il ne s'agit là que d'une tentative pour piller systématiquement les ressources naturelles de la Rive occidentale et de la bande de Gaza, ressources déjà maigres, notamment les ressources en eau. Israël a fermé les marchés de la Rive occidentale et de la bande de Gaza aux produits non israéliens et interdit l'accès des produits de ces territoires sur les marchés israéliens.

Comme par le passé, Israël essaie même de convaincre le monde, et tout particulièrement ses alliés, que cette politique conduira à la paix et amènera les Arabes à s'asseoir à la table de négociation en acceptant les conditions dictées par l'occupant victorieux. Israël prétend que la résistance arabe est le fait d'une poignée d'extrémistes - et pourquoi pas de ceux qu'il appelle des terroristes? Il prétend aussi qu'il est non seulement possible mais également vital et nécessaire de résister à cette poignée d'extrémistes. C'est également ainsi que le mouvement sioniste avait dépeint la résistance arabe et palestinienne au début du plan sioniste; il avait dit que c'était là le fait de quelques fauteurs de troubles ayant des intérêts spécifiques et personnels. Aujourd'hui, Israël dépeint de la même manière la résistance arabe, déclarant qu'il s'agit là de quelque chose de marginal. De l'avis des sionistes, les "fauteurs de troubles" d'hier sont les "terroristes d'aujourd'hui".

C'est toujours ce que prétend Israël, mais en tout état de cause et malgré tout le temps écoulé, il ne s'agit que d'une petite poignée de fauteurs de troubles. Voilà pourquoi se poursuit le programme d'implantation de colonies de peuplement sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza. Les 1,5 million d'Arabes qui vivent dans les territoires occupés ne sont pas importants sur le plan politique aux yeux d'Israël; on peut à loisir en faire des citoyens de troisième ou quatrième ordre, ou encore des terroristes que l'on peut abattre, pourquoi pas?

M. Salah (Jordanie)

Israël a montré, encore une fois, qu'il était incapable de faire la moindre concession et de régler le problème palestinien sur la base de la coexistence. Quelle leçon peut-on tirer de ce bref aperçu des faits? Ce que nous pouvons dire, c'est qu'il convient de mettre en relief les composantes de la politique israélienne qui sont à l'origine du problème palestinien, de la persistance de ce problème et de notre impuissance à y trouver une solution. Je vais essayer de résumer quelques vérités essentielles car je suis certain que les membres de l'Assemblée connaissent tous parfaitement les données du problème.

Premièrement, la leçon que l'on peut tirer d'une analyse de l'attitude israélienne face au problème palestinien est que les dirigeants israéliens continuent de s'appuyer sur les thèses auxquelles ils ont eu recours au début de leur projet sioniste d'occupation de la Palestine et d'évacuation de ses habitants d'origine.

Deuxièmement, le principe essentiel sur lequel repose l'existence israélienne est tout d'abord le déni et non pas la consécration des droits de l'homme. Dès le début, les Israéliens ont dénié le droit à l'existence des Palestiniens. Ils ont ensuite dénié leurs droits de l'homme essentiels. Aujourd'hui ils continuent de refuser d'admettre qu'ils ont commis une erreur ou une faute à l'égard des Palestiniens. Après avoir confisqué la terre palestinienne, Israël a confisqué les droits des Palestiniens et il continue de nier les épreuves qu'il a imposées au peuple palestinien.

Troisièmement, Israël ne considère pas les Palestiniens comme des êtres humains auxquels doivent s'appliquer les droits de l'homme ou comme un peuple ayant des droits politiques. Le principal objectif d'Israël a toujours été de déposséder les Palestiniens de leurs droits politiques. Mais la résistance palestinienne face à cette attitude a conduit Israël à violer leurs droits de l'homme. C'est en raison du refus des Palestiniens d'accepter la confiscation de leurs droits politiques qu'Israël les a privés de leurs droits de l'homme afin de les contraindre à accepter le fait accompli. Le refus opposé par les Etats arabes à la politique expansionniste d'Israël et à ses actes d'agression commis contre eux a poussé Israël à poursuivre de tels actes pour tenter de contraindre les Arabes à renoncer à leurs droits en Palestine et à abandonner les Palestiniens. C'est pourquoi Israël considère aujourd'hui les Palestiniens comme une cible qu'il convient d'atteindre car ils représentent un danger pour la sécurité israélienne et

M. Salah (Jordanie)

répondent au langage de la force par la force. En ce qui concerne les Etats arabes, Israël continue de prétendre que leur objectif est de le détruire. Il tire parti de ce prétexte pour avoir recours à la force contre ces Etats et pour se livrer à des attaques préventives contre eux. C'est pourquoi Israël vit aux dépens des Palestiniens au lieu d'essayer de coexister avec eux.

Quatrièmement, pour justifier cette politique, Israël et ses dirigeants ont déclaré que l'Etat d'Israël était en état de siège permanent et n'avait pas d'autre choix. Cependant les Arabes et le monde entier savent parfaitement que les actes d'agression d'Israël sont parfaitement délibérés et qu'ils s'inscrivent dans un plan stratégique d'expansion territoriale.

Cinquièmement, ces ambitions expansionnistes ont généré une politique étrangère israélienne qui repose sur l'utilisation de la force et de la violence; ainsi l'attaque surprise de la guerre de 1967; l'attaque lancée contre le réacteur nucléaire iraquien en 1981; l'attaque en Tunisie en 1985 et l'invasion du Liban trois ans auparavant.

Israël ne désire nullement la paix. Il ne faut pas se laisser abuser par les intentions pacifiques déclarées d'Israël. La politique militaire et toutes ses tentatives de paix ne sont qu'un paravent cachant un désir d'expansion et de domination. Jusqu'à présent, Israël a refusé toute proposition visant à faire des concessions ou à coexister. En dernière analyse, si Israël désire véritablement un règlement pacifique, il doit adopter une politique pacifique. Il faut tout d'abord que ses dirigeants réfléchissent au rôle d'Israël dans la région et à la possibilité de régler ces problèmes, notamment celui de l'occupation des terres arabes et l'exil forcé de ses habitants. Ils doivent redéfinir leur politique et accepter de reconnaître les fautes et les erreurs qu'ils ont commises envers les Palestiniens. Ils doivent reconnaître qu'ils ont fait preuve d'injustice à leur égard et que la situation des réfugiés palestiniens n'est pas un problème arabe ou palestinien mais un problème exclusivement israélien. Israël doit considérer les Palestiniens comme des êtres humains jouissant des droits de l'homme et comme un peuple qui a des droits politiques. Le déni de ces droits est à l'origine du problème palestinien. Israël doit reconnaître que le problème palestinien n'est pas un problème d'habitants à régler en dehors de la Palestine et aux dépens des Arabes. Il s'agit d'un problème de caractère politique qui est au coeur même du

conflit arabo-israélien. Si Israël renonçait à cette politique de déni pratiquée jusqu'à présent, génératrice de l'amertume et de la violence des Palestiniens et des Arabes, il serait enfin possible de régler le problème palestinien et d'autres problèmes israéliens qu'ils soient d'ordre politique ou moral.

Israël a aujourd'hui une occasion qui peut être qualifiée d'historique. Il doit appuyer la convocation d'une conférence internationale sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, conférence à laquelle seraient associées, sur un pied d'égalité, toutes les parties concernées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) en tant que représentant du peuple palestinien et, bien entendu, les cinq Etats membres du Conseil de sécurité. Les Etats encore hésitants et qui ont jusqu'à présent refusé d'appuyer la convocation de cette conférence se laisseront, nous l'espérons, convaincre et ne prêteront plus une oreille complaisante aux allégations israéliennes dont l'objectif est de permettre de réaliser des gains territoriaux en prolongeant le conflit israélo-arabe et en retardant par tous les moyens sa solution.

M. BIERRING (Danemark) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne.

La question de Palestine figure à l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis sa troisième session, en 1948. Depuis plus de quatre décennies, elle est la cause principale de la tension continue au Moyen-Orient. La prolongation du conflit arabo-israélien menace la paix et la sécurité dans la région et rend plus difficile le succès des efforts de paix car les attitudes tendent à se durcir et de nouveaux problèmes s'ajoutent à ceux qui existent déjà.

Depuis le dernier débat à l'Assemblée générale sur la question de Palestine, des efforts importants ont été entrepris par un certain nombre de parties concernées pour assurer un plus grand rapprochement des vues sur la façon d'encourager le processus de négociations. Les Douze sont profondément inquiets de constater que, malgré tous ces efforts, peu de progrès véritables vers une solution ont été enregistrés et qu'il n'y pas eu, notamment, de percée dans les efforts pour parvenir à un accord sur une conférence internationale de paix. Les Douze continuent d'espérer que les parties directement concernées redoubleront d'efforts pour parvenir à un règlement juste, global et durable. C'est à eux qu'en incombe la responsabilité principale et ce sont eux qui ont les moyens de le faire.

L'opinion des Douze sur les éléments clefs qui doivent intervenir dans la solution de ce conflit est bien connue. Nous avons exposé notre position dans la Déclaration de Venise du 13 juin 1980 et dans des déclarations ultérieures sur ce sujet. Elle repose sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1963) du Conseil de sécurité et sur les deux principes fondamentaux suivants : premièrement, le droit de tous les Etats de la région, y compris Israël, d'exister à l'intérieur de frontières sûres; deuxièmement, le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, avec tout ce que cela entraîne. Ces principes doivent être respectés par toutes les parties concernées, et donc par le peuple palestinien et par l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), qui devra être associée aux négociations. L'essentiel du règlement doit donc porter sur un accommodement complet, juste et durable entre Israël et le peuple palestinien, pour qu'ils puissent vivre ensemble dans la paix et la sécurité.

M. Bierring

Dans la déclaration qu'il a prononcée au cours du débat général, le Ministre des affaires étrangères du Danemark, parlant au nom de la Communauté européenne et de ses 12 Etats membres, a demandé aux parties au conflit arabo-israélien à ouvrir la voie à la paix en reconnaissant leurs droits respectifs. Les Douze continuent de croire qu'il n'est ni sage ni juste qu'une partie cherche à refuser à l'autre les droits qu'elle revendique pour elle-même. Nous avons à maintes reprises souligné qu'Israël ne parviendrait à la sécurité et à la reconnaissance qui lui sont dues qu'en recherchant un règlement négocié et en répondant aux aspirations légitimes du peuple palestinien. Les Douze souhaitent voir le peuple palestinien en mesure de défendre ses exigences par des moyens politiques et estiment que la réalisation de ces droits doit tenir compte de la reconnaissance et du respect du droit à l'existence et à la sécurité pour tous.

La recherche d'une solution doit s'effectuer sans recours à la violence ni, en particulier, au terrorisme. De telles activités sont clairement contraires au droit international et ne peuvent que faire obstacle à la réalisation d'une solution pacifique. Ce qu'il faut, ce sont des mesures positives susceptibles de créer un climat de confiance et de compréhension mutuelles. L'Assemblée générale, en évitant d'adopter un langage inutilement dur et inacceptable par certains, et en laissant s'instaurer un dialogue fructueux, peut contribuer directement à la réalisation de cet objectif.

La solution des problèmes qui séparent Israël de ses voisins devrait reposer sur les principes consacrés par la Charte et le droit international, tels que le non-recours à la force et l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force. Cela implique qu'Israël doit mettre un terme à l'occupation territoriale qu'il poursuit depuis le conflit de 1967 et renoncer à sa politique illégale de peuplement. Nous réaffirmons notre position selon laquelle tout changement dans le statut et la structure démographique des territoires occupés est contraire au droit international et constitue un grave obstacle aux efforts de paix. En outre, les Douze réaffirment que la politique israélienne à l'égard de la partie orientale de Jérusalem et des hauteurs du Golan est contraire au droit international et donc invalide.

Les Douze sont profondément inquiets de l'application extrêmement sévère de certaines politiques israéliennes dans la région et des conséquences qu'elles entraînent pour les droits de l'homme dans les territoires occupés. Les

M. Bierring

dispositions de la Quatrième Convention de La Haye de 1907 et de la Quatrième Convention de Genève de 1949 s'appliqueront à tous ces territoires jusqu'à ce qu'Israël mette fin à l'occupation territoriale qu'il poursuit depuis 1967, dans le cadre d'un règlement global, juste et durable. Les Douze renouvellent leur appel à Israël pour qu'il respecte ses obligations en tant que puissance d'occupation en attendant qu'il se retire de ces territoires et l'engagent à lever les restrictions pesant sur les activités politiques et économiques et, comme nous l'avons répété récemment dans notre déclaration du 14 septembre de cette année, à mettre un terme à la politique illégale d'implantation de colonies de peuplement.

Les Douze ont à maintes reprises et de façon positive exprimé leur volonté de contribuer à la réalisation d'une solution pacifique du conflit israélo-arabe. J'en citerai pour exemple l'aide que la Communauté européenne apporte aux territoires occupés depuis 1981. Pour contribuer à l'amélioration de vie des Palestiniens, la Communauté et ses Etats membres continueront d'offrir une assistance économique directe aux Palestiniens pour permettre à ces territoires de bénéficier d'un développement économique normal. De plus, pour contribuer à leur développement économique, la Communauté européenne a décidé, à la fin de l'année dernière, d'accorder aux produits manufacturés des territoires occupés l'entrée en franchise dans les pays de la Communauté, ainsi que l'accès préférentiel à certains produits agricoles. Nous espérons que la population palestinienne aura la possibilité de bénéficier pleinement de ces dispositions, dont sont convenues les parties concernées.

Par ailleurs, la Communauté et ses Etats membres continuent de jouer un rôle important en apportant leur appui à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Outre les contributions versées par les Etats membres à titre individuel, la Communauté européenne a récemment décidé de porter sa contribution en espèces versée au programme d'éducation de l'UNRWA à 20 millions d'unités monétaires européennes (ECU), soit l'équivalent de 24 millions de dollars, pour 1987, 1988 et 1989 respectivement. Cette augmentation est le résultat d'une nouvelle convention signée en juillet dernier par la Communauté européenne et l'UNRWA pour la période 1987-1989, en vertu de laquelle la valeur totale de l'aide de la Communauté, y compris les programmes alimentaires, atteindra cette année 35 millions d'ECUs, l'équivalent de 42 millions de dollars.

M. Bierring

Les mesures que je viens de décrire, parce qu'elles sont essentiellement humanitaires de par leur objectif, et économiques de par leur nature, ne peuvent pas et ne pourront jamais se substituer à des efforts résolus destinés à rechercher une solution politique à la question de Palestine, mais ils peuvent néanmoins contribuer à améliorer la situation en attendant son règlement. Les Douze croient fermement qu'une solution ne pourra être trouvée, conformément aux principes énoncés dans la Déclaration de Venise et aux déclarations ultérieures des Douze, que dans le cadre d'une paix d'ensemble, juste et durable, obtenue grâce à des négociations pacifiques. Nous sommes conscients de l'urgence de cette tâche. Dans nos déclarations du 23 février 1987 et du 13 juillet 1987, nous avons dit que nous étions favorables à la tenue d'une conférence internationale, sous l'égide des Nations Unies et avec la participation des parties intéressées et de toutes parties susceptibles de contribuer de manière directe et positive à la restauration et au maintien de la paix, ainsi qu'au développement économique et social de la région. Une telle conférence fournirait un cadre approprié pour les négociations entre les parties directement intéressées et représente, à l'heure actuelle, la seule formule susceptible de faire avancer le processus de paix.

Dans son dernier rapport à l'Assemblée générale, conformément à la résolution 41/43 D sur une conférence internationale, le Secrétaire général a relevé un intérêt accru de la part de la communauté internationale à l'idée d'une conférence qui serait convoquée sous l'égide des Nations Unies, sur une base acceptable pour tous. Il a également noté que les opinions divergeaient toutefois quant à la forme que devrait prendre cette conférence et à la façon dont elle devrait être préparée, mais que l'on était apparemment prêt, d'une manière générale, à envisager d'autres possibilités pour parvenir à une formule de négociation acceptable. A cet égard, les Douze ont pris dûment note de la position des pays arabes en faveur de la proposition d'une conférence internationale, telle qu'elle a été exprimée à l'issue de la réunion au sommet d'Amman.

Les Douze appuient pleinement le Secrétaire général dans ses efforts pour renforcer la position de ceux qui recherchent une solution pacifique. Les Douze, pour leur part, poursuivront leurs contacts étroits avec toutes les parties intéressées et feront tout leur possible pour les encourager à rapprocher suffisamment leurs positions de façon qu'une conférence internationale puisse avoir lieu en vue de parvenir à un règlement d'ensemble, juste et durable, au Moyen-Orient.

M. LI Luye (Chine) (interprétation du chinois) : Nous sommes réunis à nouveau aujourd'hui, en cette instance internationale, pour débattre de la question de Palestine qui depuis 40 longues années n'a toujours pas été réglée. Hélas, nous devons constater qu'au cours de ces dernières années, aucun progrès tangible n'a été enregistré dans les efforts destinés à apporter une solution à une question qui préoccupe vivement la communauté internationale.

Ces 40 dernières années ont été marquées par une série d'événements déplorables au Moyen-Orient. Conformément à leur politique agressive et expansionniste, les autorités israéliennes ont occupé de grandes parties du territoire arabe, chassé le peuple palestinien par dizaines de milliers de sa patrie et causé des souffrances indicibles aux populations des autres pays arabes, ce qui constitue une menace pour la paix et la stabilité au Moyen-Orient et dans le monde entier. En agissant de la sorte, elles ont aussi rendu un bien mauvais service au peuple israélien. Tout ceci n'a fait que raviver les craintes du monde entier. Régler la question de Palestine et restaurer les droits nationaux du peuple palestinien au plus vite est donc devenu l'aspiration et le souhait commun du peuple arabe et d'autres peuples épris de paix du monde.

Il est clair que pour parvenir à une paix juste et durable au Moyen-Orient, il est impérieux que le peuple palestinien puisse exercer ses droits nationaux inaliénables et légitimes, car c'est là que réside la clef de la solution à la question du Moyen-Orient. Les dernières décennies n'ont pu venir à bout de la détermination du peuple palestinien de recouvrer les territoires perdus et ses droits nationaux, détermination qui brûle comme une flamme dans leur coeur. Pour atteindre cet objectif national sacré, le peuple palestinien, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), mène une lutte héroïque au cours de laquelle tant de ses nobles fils et de ses filles ont héroïquement perdu la vie. Ces dernières années, les Palestiniens et d'autres peuples arabes ont fait de nombreuses propositions raisonnables en vue de trouver une solution juste et acceptable à la question de Palestine. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont également adopté de nombreuses résolutions sur cette question. Toutefois, Israël, avec l'appui d'une superpuissance, a refusé d'appliquer les résolutions pertinentes des Nations Unies, a nié les droits nationaux légitimes du peuple palestinien, s'est évertué à empêcher l'OLP de participer au processus de paix au Moyen-Orient et a entravé les efforts destinés à convoquer une conférence

M. Li Luye (Chine)

internationale sur le Moyen-Orient. Par ailleurs, les autorités israéliennes ont attaqué à plusieurs reprises des camps de réfugiés palestiniens au Liban, entraînant de lourdes pertes humaines et matérielles. Il est on ne peut plus clair que l'obstacle principal au règlement de la question de Palestine tient à l'intransigeance des autorités israéliennes, murées dans leurs positions erronées.

Le Gouvernement et le peuple chinois appuient résolument la juste cause du peuple palestinien et des autres peuples arabes et s'opposent vigoureusement à la politique d'agression et d'expansion d'Israël. Nous avons toujours estimé qu'Israël doit se retirer de tous les territoires arabes qu'il occupe depuis 1967, y compris de Jérusalem arabe, que les droits nationaux du peuple palestinien doivent être restaurés et que tous les pays du Moyen-Orient ont droit à l'indépendance et à l'existence. A notre avis, la négociation pacifique est le meilleur moyen de parvenir à une solution juste et raisonnable de la question du Moyen-Orient. Nous sommes favorables à la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient, sous les auspices des Nations Unies, pour aboutir à une solution d'ensemble, juste et durable, de la question du Moyen-Orient. En tant que représentant légitimement reconnu sur le plan international du peuple palestinien, l'OLP est en droit de participer à la Conférence sur un pied d'égalité. Nous prions instamment les autorités israéliennes d'abandonner leurs positions erronées, de se retirer de tous les territoires occupés et de reconnaître les droits nationaux légitimes du peuple palestinien. Comme toujours, le Gouvernement chinois contribuera comme il convient à la recherche d'une solution globale et juste à la question du Moyen-Orient et de Palestine et appelle la communauté internationale à déployer tous les efforts possibles à cette fin.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Conformément à la résolution 477 (V) de l'Assemblée générale, du 1er novembre 1950, je donne la parole à l'Observateur de la Ligue des Etats arabes.

M. MAKSOUD (Ligue des Etats arabes) (interprétation de l'anglais) : Cette année nous discutons et débattons de la question de Palestine alors qu'il y a une évolution importante dans la région et sur la scène mondiale.

Cette année marque la vingtième année de l'occupation de territoires palestiniens arabes et 40 années d'usurpation des droits nationaux et des droits de l'homme des Palestiniens. Dans les deux cas, Israël refuse de reconnaître qu'il occupe ou qu'il usurpe. C'est le refus d'Israël de reconnaître qu'il occupe le territoire qui a entravé le processus nécessaire pour réaliser une paix durable et globale, et c'est le refus persistant d'Israël de reconnaître qu'il a usurpé les droits des Palestiniens qui rend la paix au Moyen-Orient insaisissable et presque irréalisable.

Ces affirmations ne découlent pas d'un jugement subjectif mais de conclusions historiques objectives.

Depuis juin 1967, Israël ne reconnaît pas qu'il occupe la Rive occidentale, Gaza et Jérusalem. A Jérusalem, qu'il a unilatéralement déclarée sa "capitale éternelle" contre la volonté internationale et au mépris des résolutions des Nations Unies et du droit international, il a élargi la définition de Jérusalem pour inclure plus de 20 % de la Rive occidentale occupée. En outre, Israël a toujours maintenu que ces territoires occupés avaient été "libérés" - de qui? - ou "administrés" ou "annexés". La prolifération de colonies de peuplement ou le renforcement des colonies existantes visent à créer de nouveaux faits sur le terrain de façon à vider de leur sens et de leurs conséquences pratiques les mots de retrait et d'autodétermination palestinienne. Le rythme de l'annexion insidieuse et le recours excessif à la force militaire pour supprimer et éliminer les droits des Palestiniens visent à devancer tout effort international en vue de réaliser un règlement pacifique conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et de faire de toute option de paix crédible un vain exercice.

C'est comme si Israël avait décidé qu'à jamais le peuple palestinien resterait privé de ses droits et de ses biens et serait l'objet de discrimination. Autrement dit, le peuple palestinien doit être considéré et traité comme constituant des

obstacles humains aux grands desseins d'Israël d'un Eretz israélien sans frontières, dont les objectifs doivent rester secrets tant qu'ils n'ont pas été réalisés et ne pas faire l'objet de commentaires s'ils sont révélés prématurément. Cette technique sioniste découle d'une affectation pharisaïque, à savoir qu'Israël n'a de comptes à rendre à personne.

Cela explique le mépris systématique d'Israël pour les délibérations et les résolutions de l'Assemblée; cela explique ses tentatives réitérées de faire échouer toutes les mesures en vue d'instaurer une paix véritable et durable; cela explique l'introduction par Israël du terrorisme politique et intellectuel chaque fois qu'on remet en question ses pratiques inhumaines, illégales et immorales ou chaque fois que celles-ci font l'objet d'un examen rigoureux. Israël et son réseau d'appuis sionistes cherchent constamment à introduire des questions étrangères à ce problème, à les exagérer de façon à gagner plus de temps pour poursuivre ses politiques expansionnistes et déséquilibrer tous les efforts sérieux. C'est ce qu'il a toujours fait et rien ne montre qu'Israël cessera de le faire.

Qu'il me soit permis de rappeler à l'Assemblée comment Israël maintient dans le sud du Liban une force d'occupation qui viole directement et indirectement les résolutions 425 (1978), 508 (1982) et 509 (1982) du Conseil de sécurité. Il le fait cinq ans après l'invasion destructrice du Liban.

Nous connaissons tous son interprétation très large de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité en vertu de laquelle pendant 20 années d'occupation il a cherché à effacer la nature géographique et démographique de ces territoires occupés. Son prétendu attachement à la résolution 242 (1967) l'a-t-il fait hésiter à un moment quelconque à annexer unilatéralement Jérusalem? Sa pieuse proclamation d'allégeance à la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité l'a-t-elle empêché d'annexer de façon flagrante les hauteurs syriennes du Golan ou de fournir un bouclier militaire protecteur à ses colonies de peuplement armées sur la Rive occidentale et à Gaza? La réponse est claire et catégorique : non. Au contraire, nous avons tous vu comment les déclarations équivoques, ambiguës et à double tranchant d'Israël étaient destinées à masquer délibérément les pratiques criminelles toujours plus hardies des infâmes Shin Beth dans les territoires occupés.

Ce que j'essaie de montrer c'est qu'Israël n'a aucunement l'intention de rechercher sérieusement la paix, sauf à ses propres conditions : une paix qui

ratifierait ses conquêtes, sa colonisation et son annexion. Pourquoi revenir sur le dossier d'Israël qui fourmille de politiques, de pratiques, d'objectifs avoués ou inavoués pour étayer cet argument? Qu'il suffise d'évoquer ce que Shamir a dit il y a deux jours à Washington lorsqu'il a rejeté sans ambages une conférence internationale sous les auspices des Nations Unies : "une telle conférence ne servirait pas la cause de la paix", ajoutant, avec une arrogance caractéristique : "avec ou sans les Soviétiques, nous croyons dans les négociations directes".

Mais ces propos restent conformes à ce que nous attendions. Ce qui révèle le mieux la position d'Israël et justifie notre analyse de son refus de rendre des comptes et de son intransigeance fondamentale et dogmatique est la position de Shamir lors de sa récente visite à Washington, lorsqu'il a dit que :

"Je ne pense pas qu'un compromis territorial soit une solution acceptable au conflit entre nous et les Arabes. Nous devons trouver d'autres moyens d'établir la paix. Si nous nous asseyons à la table de négociations, nous trouverons ces solutions."

Je ne veux pas insister là-dessus. L'Assemblée sait très bien qu'Israël a recours à des manoeuvres dilatoires et méprise sa volonté et ses résolutions. Mais pour ceux qui cherchent encore à nous faire croire qu'Israël peut être persuadé mais non contraint, je tiens à préciser notre position et, en outre, à réfuter ces chimères.

En éliminant tout "compromis territorial" en tant que solution acceptable, M. Shamir s'attend à ce que nous négocions quoi? Il s'attend à ce que les Arabes et les Palestiniens légitiment leur privation de droits, ratifient l'abandon de leurs droits inaliénables et annulent leur identité nationale en même temps ou après avoir abandonné leur patrimoine territorial. Bien sûr, il dit que cela pourrait se faire à la table de négociations. Selon M. Shamir, la négociation c'est l'acte de reddition ultime des Palestiniens et la réalisation ultime des objectifs sionistes. Comment pouvons-nous expliquer autrement les récentes manifestations audibles et visibles du comportement systématique israélien et la façon dont le dogme et la méthodologie sionistes sont exprimés.

Ceux qui cherchent à nous en persuader - que l'on trouve généralement parmi les Américains qui façonnent la politique et l'opinion américaines - diront que Shamir représente la ligne dure de la politique israélienne et que les Arabes doivent se rappeler que Peres est de l'autre côté, qui préconise une sorte de

conférence internationale et une forme de "compromis territorial". Nous répondons à ceux qui cherchent obstinément à nous persuader qu'il n'y a quant au fond aucune différence, aucune distinction discernable, et que les politiques sont simplement édulcorées pour mieux les faire avaler.

Tandis que Shamir dit qu'il n'y a pas de compromis territorial possible, Peres dit qu'il ne faudrait pas préjuger du résultat des négociations, comme il l'a déclaré à l'Assemblée. Mais alors quelle est la distinction quant au fond entre ces deux positions? A notre avis, il n'y en a pas. Le résultat final des deux politiques c'est de transformer le processus de négociation en une occasion pour Israël d'imposer sa volonté. Toutes deux excluent le retour des territoires occupés à l'autorité arabe palestinienne. Toutes deux refusent aux Palestiniens le droit à l'autodétermination. Toutes deux adoptent un concept de la négociation qui ressemble davantage à une expédition de pêche et à un moyen de tuer le temps et qui ratifie les conquêtes et confirme l'hégémonie absolue d'Israël.

M. Maksoud

Le Sommet arabe qui s'est réuni du 8 au 11 novembre 1987, a réaffirmé que les Etats arabes considéraient la question palestinienne comme la base fondamentale du conflit au Moyen-Orient et estimaient qu'aucune paix dans la région ne serait possible avant la libération de tous les territoires occupés, y compris Jérusalem, et la réalisation des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien. Le Sommet arabe a appuyé une conférence internationale sous les auspices des Nations Unies, avec la participation sur un pied d'égalité de toutes les parties intéressées, y compris l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien, et les membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies. Le Sommet arabe a reconnu qu'Israël cherche à empêcher tout processus de paix qui permettrait d'appliquer les résolutions pertinentes des Nations Unies sur la question palestinienne. Pour cette raison, la réunion au sommet a décidé de rectifier le déséquilibre stratégique dû au fait que les Etats-Unis assument les besoins stratégiques et militaires d'Israël. C'est cet engagement de rétablir l'équilibre stratégique qui permettra de replacer la question palestinienne dans la bonne perspective.

Le Sommet d'Amman a donc établi une double politique en faisant de l'idée de négociations un processus à la fois sérieux et constructif - en un mot, une conférence internationale sous les auspices des Nations Unies, bien préparée, bien structurée, dotée d'un mandat précis, où tous les problèmes qui découlent du conflit arabo-israélien seront négociés et discutés simultanément, dans le but très clair d'instaurer une paix juste, durable et globale. Tel est le but recherché par la communauté internationale de façon non ambiguë, le résultat souhaité pour réaliser la paix : le retrait total d'Israël de tous les territoires arabes occupés et l'exercice par les Palestiniens de leur droit à l'autodétermination.

A cette fin, le peuple palestinien doit être représenté par l'OLP, qui est non seulement son représentant légal et légitime, mais aussi comme je l'ai souvent dit, le cadre de la nation palestinienne et un état d'esprit pour les Palestiniens en l'absence de nation.

Pour rappeler à Israël la nécessité de se conformer à la légitimité internationale et aux résolutions des Nations Unies, pour lui faire abandonner le sentiment de toute puissance qui l'anime, sa certitude qu'il peut continuer à réprimer impunément toute résistance nationale, qu'il peut humilier sans entraîner de rébellions, qu'il peut pratiquer un racisme révoltant sans provoquer

l'indignation légitime de la communauté internationale et une révolution chez ses victimes, il faut rétablir le plus rapidement possible l'équilibre stratégique et c'est là aujourd'hui une priorité arabe essentielle.

C'est cette volonté d'obtenir un équilibre stratégique qui explique l'absence récente de l'Egypte des Conseils de la Ligue des Etats arabes. Au Sommet d'Amman, on a reconnu la situation populaire en Egypte, où de nombreuses dispositions des accords de Camp David avaient été gelées, sinon rendues inopérantes. C'est pourquoi, outre le rôle que l'Egypte peut jouer dans les aspects plus généraux de notre sécurité nationale, la liberté de rétablir des relations diplomatiques complètes a été considérée comme une prérogative de la souveraineté pour de nombreux Etats arabes.

Ainsi, le Sommet de la Ligue arabe a répondu au climat populaire en Egypte et au rôle essentiel que ce pays peut jouer dans nos préoccupations nationales de sécurité, tout en indiquant qu'il était favorable à l'idée que l'Egypte reprenne ses fonctions globales et exerce toute son influence dans la lutte générale arabe pour rétablir les droits nationaux du peuple palestinien. En attendant, le rétablissement des relations diplomatiques entre de nombreux Etats arabes a rendu celle-ci plus sensible encore à l'ampleur de nos préoccupations et à nos conclusions, qui se sont avérées justes, que les accords de Camp David correspondaient à une tragique méconnaissance des intentions, des motifs et des objectifs de notre adversaire. Les Accords de Camp David traduisaient en outre une dépendance lamentable du rôle unilatéral des Etats-Unis pour la gestion des crises au Moyen-Orient et une confiance irréaliste dans la capacité des Etats-Unis à se montrer objectifs et impartiaux - sans même parler de leur aptitude à se faire un jugement indépendant ou à adopter une politique indépendante quand il s'agit d'Israël.

Le dernier exemple de ce qu'on ne peut qu'appeler la perte de volonté indépendante des Etats-Unis quand il s'agit d'Israël, c'est la façon dont le Département d'Etat américain a traité le projet de loi relatif à la fermeture du Bureau d'information de l'Organisation de libération de la Palestine, à Washington, et toutes les manoeuvres actuelles entre les deux branches du Gouvernement des Etats-Unis au sujet de la Mission d'observation de l'OLP auprès des Nations Unies.

Il est stupéfiant que le Gouvernement des Etats-Unis et le Congrès, après le choc de l'Irangate et les initiatives, le rôle et les activités de corruption

incessantes des services de renseignements israéliens dans cette pénible affaire continuent d'orienter leur politique au Moyen-Orient de façon à répondre aux objectifs d'Israël.

Il est tout aussi incroyable de voir que le Gouvernement des Etats-Unis et le Congrès, après les révélations de l'affaire d'espionnage Pollard, continuent, sans poser de questions et sans hésitation, à adopter la ligne d'Israël et de son principal lobby, l'American Israel Public Affairs Committee (AIPAC).

Il est incompréhensible que les Etats-Unis acceptent qu'Israël puise dans tout un réservoir de Juifs d'Union soviétique pour peupler les colonies illégales dans les territoires occupés, alors qu'en même temps ils nient aux réfugiés palestiniens leur droit de rentrer chez eux, et aux Palestiniens leur droit à l'autodétermination.

Plus encore, le prochain sommet entre le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev - événement qui nous concerne tous puisqu'il s'agit de la survie de l'humanité - a failli dérailler parce qu'on voulait introduire dans les discussions la question de l'émigration juive vers Israël, en tant que condition préalable et pierre de touche d'un sommet fructueux. De même, la question du sort des Palestiniens dans la Diaspora, dans des camps de réfugiés et sous occupation, qui suscite toujours la même indifférence, est considérée au mieux comme une question humanitaire, qui doit être traitée dans le contexte de ce que le Secrétaire d'Etat Shultz appelle, "l'amélioration de la qualité de la vie". Il est extraordinaire que le Gouvernement des Etats-Unis et le Congrès soient si préoccupés par l'immigration des Juifs soviétiques en Israël, point essentiel de la politique américaine dans la question de Palestine, alors que plus de 3 millions de Palestiniens, installés sur cette terre depuis des siècles, se voient nier leurs droits de l'homme nationaux et juridiques et sont condamnés à la dispersion, à la privation de leurs droits électoraux et à l'expropriation. Les obsessions politiques étroites ont-elles anesthésié le sens moral de ceux qui obéissent presque mécaniquement à la volonté de la ligne Israël-AIPAC? Les Etats-Unis ont-ils renoncé à être une véritable grande puissance - titre auquel ses valeurs, ses principes et ses traditions lui donnent droit?

Le sens politique des sénateurs et représentants américains est-il à ce point affecté par l'attrait d'éventuels bénéfices immédiats qu'Israël et son lobby

puissent paralyser la politique américaine sur la question de Palestine chaque fois que les Etats-Unis sont sur le point de porter un jugement objectif ou d'adopter une politique équitable?

L'identité totale de vues entre Israël et les Etats-Unis à l'Assemblée générale ne semble-t-elle pas étrange aux millions d'Américains qui, sur de nombreuses questions, ont joué le rôle de la conscience universelle et ont su apporter les changements opportuns? Cette conscience, qui a permis de renverser la politique des Etats-Unis d'"engagement constructif" en Afrique du Sud pourrait, du moins nous l'espérons, se manifester en faveur des droits palestiniens et de la justice palestinienne.

Si je mets en cause la politique des Etats-Unis sur l'avenir des Palestiniens, c'est parce que ce pays, à plusieurs reprises, a protégé Israël dans son agression, en s'opposant à des sanctions pourtant nécessaires pour le dissuader et pour mettre un frein à sa politique expansionniste. A l'intérieur du Gouvernement américain, beaucoup diront peut-être qu'appuyer Israël ce n'est pas être nécessairement anti-Palestinien. A cela nous avons souvent répondu que nous connaissons l'engagement des Etats-Unis envers Israël; ce qui est incompréhensible, c'est leur indulgence pour les objectifs et l'intransigeance d'Israël et pour son mépris des résolutions des Nations Unies - de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité. Or c'est cette indulgence coupable qui a provoqué la déception et la consternation, non seulement parmi les amis arabes des Etats-Unis, mais aussi parmi ses amis occidentaux et ceux du tiers monde.

En outre, cette indulgence coupable des Etats-Unis pour Israël, a obscurci la position de nombreux pays occidentaux. Leur jugement, qui les fait appuyer sans équivoque les droits des Palestiniens, a été parfois extrêmement déférent pour les caractéristiques de l'équation Etats-Unis-Israël. Cela a, à plusieurs reprises entravé leur action dans la recherche d'une solution juste et équitable de la question de Palestine.

M. Maksoud

L'attitude permissive des Etats-Unis à l'égard d'Israël prive les résolutions et mécanismes des Nations Unies de toute efficacité et crédibilité.

La récente prise de conscience de l'utilité potentielle du Conseil de sécurité des Nations Unies qu'ont manifestée les Etats-Unis en contribuant à la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité et en insistant sur son application est une évolution encourageante. Nous espérons que cet effort diligent visant à réactiver le mécanisme des Nations Unies sera suffisamment contagieux pour prédisposer les Etats-Unis à redécouvrir le rôle utile que peut jouer le Conseil de sécurité dans l'organisation d'une conférence internationale efficace pour régler le conflit arabo-israélien.

La résolution adoptée à la réunion au sommet d'Amman traitait d'un double défi lancé à la sécurité nationale arabe : le défi temporaire, mais dangereux, que constitue l'Iran et celui que représente Israël par ses atteintes et menaces constantes aux droits des Palestiniens et des Arabes. La réunion au sommet d'Amman, convoquée d'urgence en raison de l'occupation par l'Iran de territoires iraquiens, de sa politique délibérée d'étendre la portée de ses attaques dans la région du golfe Arabe et de son refus de se conformer aux dispositions de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité selon les modalités du plan du Secrétaire général, a élaboré une stratégie pour répondre à ce défi en réalisant entre les Etats arabes un consensus qui montre au monde que, lorsque l'on cherche à s'attaquer à la sécurité nationale arabe, toutes les divergences de vues sont alors subordonnées aux impératifs de l'unité nationale arabe.

Le fait que la question du conflit arabo-israélien se trouvait en deuxième place dans l'ordre du jour ne signifie pas qu'il s'agisse là d'une question secondaire, comme aimerait le penser Israël et comme aimeraient le faire croire ses partisans. La réunion au sommet arabe a réaffirmé sa politique constante, à savoir la stratégie énoncée dans les résolutions de Fès de septembre 1982, qui constituent la contribution constructive arabe à l'option de paix.

Les résultats obtenus à la réunion au sommet arabe d'Amman sont considérés comme étant un succès pour la fermeté du consensus arabe. Cette réunion a montré le dévouement des Arabes à la cause d'une paix véritable, que ce soit dans le Golfe ou au Moyen-Orient. Cependant, il ne faut pas prendre cet attachement à la paix pour une inclination à la passivité, ni notre esprit de conciliation pour une disposition à transiger sur ce que la communauté internationale a défini et reconnu comme étant nos droits nationaux inaliénables.

La résolution adoptée au sommet arabe d'Amman montre que nous sommes tous modérés lorsque l'option de paix semble pouvoir porter fruit. Mais dès que cette "modération" semble indiquer qu'il est vain de poursuivre l'option de paix, le consensus arabe signifie alors qu'en adoptant toute autre attitude, les adversaires de toutes catégories seront confrontés à un front arabe uni.

On ne doit pas interpréter notre modération comme l'inclination à accepter l'hégémonie israélienne mais comme notre profonde conviction qu'il faut faire du mécanisme des Nations Unies un instrument viable pour réaliser une juste paix.

Nous avons vu combien dure l'agression israélienne. Nous avons vu les viles manifestations du racisme lorsque le taux de natalité chez les Arabes semblait devoir réduire l'écart démographique. Nous avons vu les principes de l'humanisme juif subvertis par le révisionnisme sioniste et l'influence croissante de celui-ci détrôner la raison et terroriser ceux qui résistent à ce processus déshumanisant. Nous avons vu l'intolérance toujours plus forte d'Israël et de ses apologistes à l'égard de la reconnaissance des droits des Palestiniens. On trouve la dernière preuve de cette paranoïa dans la façon dont on a traité la sympathie que le Pape a manifestée à l'égard de la tragédie des Palestiniens ainsi que son appui à leur rétablissement et à leurs droits.

Nous avons vu que la remise en question de la politique israélienne est, chaque fois, qualifiée d'antisémitisme. Nous avons dû supporter récemment une prolifération de prétendus experts israéliens et sionistes du terrorisme, dont la seule tâche a été de dépeindre toute résistance à leur occupation au Sud-Liban et dans les territoires palestiniens comme du terrorisme. Nous avons vu comment cette "expertise" a frappé les centres névralgiques de prise de décisions, comme le montrent les troubles que ces experts ont créés pendant l'affaire d'Irangate au sein du Gouvernement américain. Nous avons vu comment certains dans le monde occidental étaient prêts, voire empressés, de dénoncer la résolution dans laquelle l'Assemblée générale déclare que le sionisme est une forme de racisme. Tous ces gens consciencieux au Congrès des Etats-Unis, parmi les gouverneurs des Etats ou au Parlement australien ont-ils pris le temps de s'assurer si cette détermination s'appuyait sur des preuves incontestables; ou est-ce que la culpabilité du monde occidental à l'égard de ce qui s'était passé chez lui le porte à reprendre les arguments israéliens pour essayer de se débarrasser de ce sentiment de culpabilité? Lorsque les membres du Congrès américain décident qu'une résolution

M. Maksoud

des Nations Unies est "diffamatoire", ont-ils pris le temps d'examiner les arguments qui ont convaincu la majorité de cette assemblée d'adopter cette résolution? Ont-ils réfléchi aux torts causés aux Palestiniens en raison de la discrimination et de la persécution systématiques dont ils font l'objet parce qu'ils ne sont pas Juifs? Ont-ils pris le temps d'examiner les conséquences véritables de la loi du retour, qui fait des Palestiniens à l'intérieur d'Israël de 1948 des citoyens de deuxième ou troisième classe? Ont-ils pris une seconde pour examiner les mesures racistes prises par les autorités d'occupation avant d'apposer leur signature sur les copies carbone des diktats, des demandes et des exigences israéliennes?

Bien sûr, il ne faut pas s'attendre à recevoir ces réponses, en tout cas pas dans un proche avenir; mais nous ne serons pas tenus sur la défensive par l'avalanche de dénonciations déclenchée partout par Israël et ses groupes de pression.

La question de Palestine préoccupe vivement l'Assemblée depuis 40 ans. Le peuple palestinien ne peut rester privé de ses droits nationaux, de son identité et des moyens nécessaires pour exercer son droit à l'autodétermination et à la libre expression. Il est donc de la plus haute importance que la question de Palestine soit examinée en toute priorité. La confiance que la Ligue des Etats arabes et la nation arabe ont en l'aptitude des Nations Unies de redresser les torts dont est victime le peuple palestinien reste tout aussi ferme en dépit du scepticisme justifié ou injustifié parfois ressenti. Nous espérons que les Nations Unies redoubleront d'efforts pour structurer la conférence internationale, de façon qu'elle restaure les droits inaliénables des Palestiniens ainsi que la foi de l'humanité en les Nations Unies, qui en sont dignes. Ainsi la question de Palestine deviendra la contribution des Palestiniens à une réponse efficace des Nations Unies aux nombreux maux et problèmes qui subsistent ou qui pourraient survenir.

La séance est levée à 13 h 25.